

SOMMAIRE

Remerciements	2
Introduction	5
Première partie : Présentation de la Recherche	6
1 L'Espace Atlantique	7
1.1 Les objectifs européens : le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire	7
1.2 Le programme d'initiatives communautaires Interreg III	10
1.3 Les caractéristiques générales de l'Espace Atlantique	11
1.4 L'armature urbaine de l'Espace Atlantique	13
2 L'Espace Atlantique français	18
2.1 De faibles densités et d'importantes disparités	18
2.2 Une grande diversité de systèmes urbains	19
2.3 Organisation territoriale de l'Espace atlantique français par unités d'analyse	21
3 Les petites villes de l'Espace Atlantique français	29
3.1 Définition de la petite ville	29
3.2 Les spécificités des petites villes atlantiques françaises	31

Deuxième partie : Traitement et analyse des données	36
1 Le rôle d'animation des petites villes	38
1.1 Les relations petites villes – espaces ruraux	38
1.2 La théorie des lieux centraux	39
2 L'établissement d'une base de données	42
2.1 L'inventaire communal comme principale source d'informations	42
2.2 Définition des critères étudiés	43
2.3 Les données collectées	44
2.4 Les unités urbaines choisies comme éléments d'étude	59
3 L'analyse des données	62
3.1 L'emploi	64
3.2 Les équipements et services	67
3.3 L'aire d'influence eu égard aux services et équipements	72
Conclusion	79
Annexe Composition communale des 126 petites unités urbaines de l'Espace Atlantique français	80
Table des illustrations	86
Glossaire des abréviations utilisées	88
Bibliographie	89

Alors que les métropoles et les villes intermédiaires de l'Espace Atlantique s'organisent pour former un réseau de villes polycentrique et lutter ainsi contre leur périphéricité par rapport aux grandes capitales européennes, il y a lieu de s'interroger sur le rôle des niveaux inférieurs de l'armature urbaine et le devenir des espaces les moins denses.

En effet, l'urbanisation et la croissante des grandes agglomérations grignotent toujours un peu plus les campagnes, qui se dévitalisent et perdent progressivement leurs commerces et services.

Aussi est-il intéressant de comprendre le fonctionnement de ces espaces où seules les bourgs centres et les petites villes sont en mesure de fournir des équipements aux populations, et d'être ainsi un véritable levier de développement des campagnes.

Cette recherche ambitionne de vérifier le rôle d'animation et de polarisation exercé par les petites villes, sur les espaces ruraux périphériques, en fonction de la présence d'une agglomération supérieure à une distance plus ou moins élevée.

Ce travail intègre une recherche plus large sur les dynamiques de l'Espace Atlantique, menée sous la direction de Jean-Paul Carrière, au sein du centre de recherche « Villes et Territoires ».

PREMIERE PARTIE

PRESENTATION DE LA RECHERCHE

1 L’Espace Atlantique

Soucieux de parvenir à un développement plus équilibré et durable du territoire européen, les Etats-membres, en coopération avec la Commission européenne, ont décidé d’élaborer dès 1993 un **Schéma de Développement de l’Espace Communautaire**. Cadre politique non contraignant basé sur un consensus intergouvernemental, le SDEC a pour ambition d’améliorer *la coordination des politiques communautaires qui ont un impact significatif sur le territoire*.

1.1 Les objectifs européens : le Schéma de Développement de l’Espace Communautaire

Rédigé en 1999 par les experts de la Commission Européenne, le SDEC définit trois principes directeurs pour une politique de **développement spatial et urbain** de l’Union Européenne :

1.1.1 Le développement d’un système urbain équilibré et polycentrique, ainsi qu’une nouvelle relation villes – campagne

- Un développement spatial polycentrique et équilibré : créer plusieurs zones dynamiques d’intégration économique mondiale bien réparties sur le territoire de l’Union Européenne, constituées de régions métropolitaines interconnectées et d’un accès international facile, articulées autour de villes et de zones rurales de tailles différentes, jouera un rôle crucial dans **l’amélioration de l’équilibre spatial** en Europe. La création de **réseaux de petites villes** dans les régions moins densément peuplées et plus faibles économiquement a également son importance.
- Des villes et régions urbaines dynamiques, attrayantes et compétitives : les régions de l’Union Européenne ne peuvent se montrer compétitives et contribuer ainsi à la diminution du chômage que si leurs villes disposent

d'un potentiel économique suffisant. Les perspectives d'avenir de la périphérie rurale dépendent elles aussi de la compétitivité des villes.

- Développement endogène, diversité et performances des espaces ruraux : les petites et moyennes villes des régions rurales structurellement faibles de l'Union Européenne constituent **des pôles pour le développement** des activités industrielles et de services, de la recherche et de la technologie, du tourisme et des loisirs.
- Partenariat villes – campagne : la perspective régionale repose sur un partenariat entre les villes, quelle que soit leur taille, et la campagne environnante. C'est précisément dans ce cas que la ville et la campagne doivent suivre une approche intégrée, puisqu'elles constituent une région et partagent la responsabilité de la poursuite de son développement. Les villes en milieu rural remplissent en outre une importante fonction d'impulsion du développement économique régional. Dans les régions à faible densité de population, seules les villes sont en mesure d'assurer un certain niveau d'infrastructures et de services et d'attirer des activités économiques.

1.1.2 L'assurance d'une parité d'accès aux infrastructures et au savoir

- Une démarche intégrée pour améliorer les réseaux de transport et l'accès au savoir : relier les centres urbains et les métropoles, de façon efficace, à l'économie mondiale mais aussi entre eux et à leur arrière-pays. Les possibilités offertes par les transports et les télécommunications sont des facteurs essentiels en faveur du **polycentrisme**.
- Le développement polycentrique pour une meilleure accessibilité : ce concept doit être considéré comme un principe directeur fondamental dans l'amélioration de l'accessibilité, notamment pour assurer en priorité la desserte des zones d'intégration économique d'importance mondiale.

- Utilisation efficace et durable des infrastructures: amoindrir la congestion des transports routiers et aériens principalement, par une politique spatiale appropriée qui influerait sur la localisation des entreprises et des personnes. Le développement de l'intermodalité et de l'utilisation de modes de transports moins polluants constituent également des objectifs à atteindre sans toutefois porter préjudice à la compétitivité économique des régions de l'Union.
- Diffusion de l'innovation et du savoir: l'accès au savoir est aussi important pour la compétitivité de l'Union Européenne que l'accès aux infrastructures. La diffusion des nouvelles technologies de l'information dans l'ensemble des régions, y compris les plus rurales, peut contribuer à réduire les disparités territoriales en terme d'implantations d'entreprises et d'investissements.

1.1.3 Le développement durable, la gestion intelligente et la préservation de la nature et du patrimoine culturel

- Nature et patrimoine culturel, un atout pour le développement
- Préservation et développement de la nature
- Gestion des ressources en eau, un défi pour le développement spatial
- Gestion créative des paysages et du patrimoine culturels

Chacun de ces trois objectifs de développement spatial est assorti d'options politiques spécifiques. Celles-ci ne s'appliquent pas uniformément à toutes les parties de l'Union : **leur application doit être différenciée dans l'espace** en fonction des situations économiques, sociales et environnementales, afin d'atteindre un développement équilibré et durable.

C'est pourquoi, en 2002, le programme d'initiatives communautaires **Interreg III b** a définit treize espaces de coopération européenne transnationale, dont **l'Espace Atlantique**.

1.2 Le programme d'initiatives communautaires Interreg III

Interreg III est l'un des quatre **Programmes d'initiatives communautaires** (PIC) mis en place par la Commission européenne. Il a pour objectifs d'encourager et de financer les projets de développement de coopérations transfrontalières, transnationales et interrégionales, afin d'appliquer au mieux les objectifs du SDEC.

Sur la base des programmes Interreg précédents, cette nouvelle phase de l'initiative, avec un budget de 4 875 milliards d'euros pour la période 2000-2006, est réparti autour de 3 volets :

Volet A : la coopération transfrontalière, entre territoires contigus, y compris le cas des frontières externes de l'Union européenne et certaines zones maritimes, afin de mettre en œuvre des stratégies communes de développement.

Volet B : la coopération transnationale, entre autorités nationales, régionales et locales au sein de grands espaces géographiques prédéterminés par la Commission européenne et les Etats membres. Treize espaces ont été ainsi définis, dont **l'Espace Atlantique**.

Volet C : la coopération interrégionale, entre acteurs de plusieurs régions non contigües de l'Union européenne, regroupés en réseau, impliquant éventuellement des régions situées dans des pays tiers, notamment ceux candidats à l'adhésion. Quatre espaces ont été ainsi définis : Nord, Sud, Est et Ouest.

La France dispose de 397 milliards d'euros. 55 % sont consacrés au volet coopération transfrontalière (volet A), **39 % au volet coopération transrégionale** (volet B) et 6 % au volet interrégional (volet C).

La **coopération transnationale** (volet B) vise à promouvoir une meilleure intégration territoriale dans l'Union grâce à la formation de grands groupes de régions européennes contiguës. Elle concerne toutes les régions, et non seulement les régions directement frontalières. Les autorités locales, régionales et nationales coopèrent ensemble afin d'élaborer des stratégies transnationales en faveur d'un développement économique et territorial coordonné et équilibré, d'une plus grande intégration avec les pays candidats et les autres pays voisins. Une attention particulière est accordée aux régions ultra périphériques et insulaires. Ce volet offre aussi la possibilité d'encourager la coopération entre les groupes de régions confrontées à des problèmes communs.

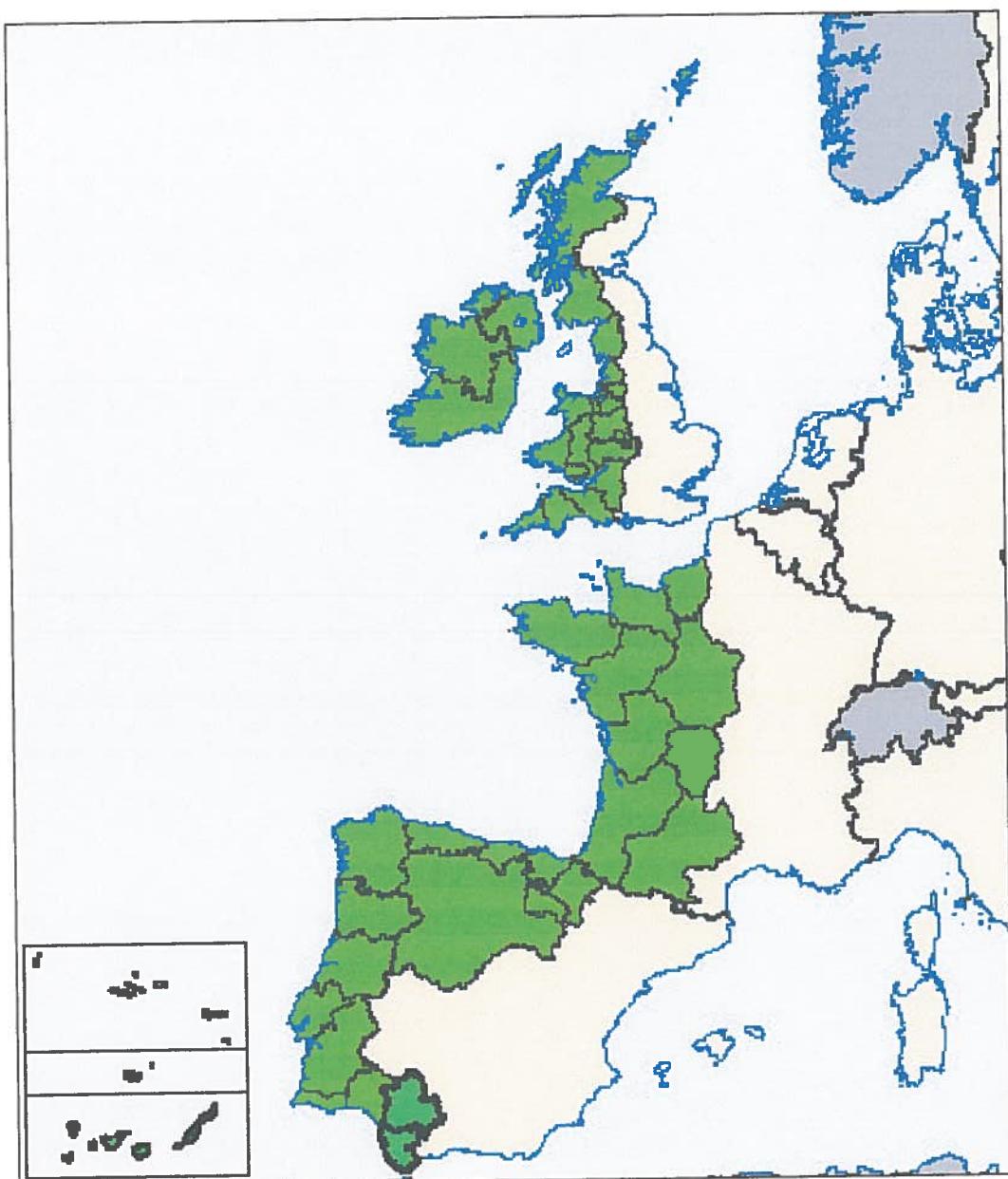
1.3 Les caractéristiques générales de l'Espace Atlantique

Composé de 44 régions, soit plus de 850 000 km², et rassemblant près de 76,1 millions d'habitants, l'Espace Atlantique constitue **la plus importante façade maritime de l'Europe**. Il s'étend des îles Shetland, au nord de l'Ecosse, jusqu'à la pointe de Gibraltar, en passant par la Grande-Bretagne, l'Irlande, la France, l'Espagne et enfin le Portugal (cf. carte n° 1 page suivante).

Compte tenu de sa dimension, cet espace, marqué par une forte hétérogénéité, rassemble cependant des territoires qui partagent le même souci d'échapper à la menace découlant de leur situation commune de **périmétries** géographiques, mais aussi socio-économiques, par rapport à l'axe médian européen. Ce caractère périphérique s'est d'ailleurs renforcé par le récent élargissement de l'Union, du moins dans les apparences.

L'Espace Atlantique reste sous-peuplé comparativement au reste de l'Europe et surtout marqué par de **fortes disparités régionales** en matière de peuplement. Or, ces contrastes s'accentuent et la dotation en ressources humaines des régions atlantiques apparaît de plus en plus inégale. L'opposition entre des zones à très forte densité, souvent le siège d'un continuum urbain plus ou moins régulier, et d'autres déjà frappées d'un syndrome de dépeuplement critique, apparaît fortement asymétrique.

Carte n° 1 : L'Espace Atlantique



Source : SDEA, 2^{ème} rapport intermédiaire – annexe II France.

La faiblesse relative du peuplement de l'Espace Atlantique et de son **armature urbaine** s'exprime à travers le peu d'importance des surfaces artificialisées. En revanche la prépondérance de l'espace agricole apparaît comme le trait dominant de l'occupation du sol dans la quasi-totalité des régions.



Le **Schéma de développement de l'Espace Atlantique** (SDEA), actuellement en cours d'élaboration, se situe dans la continuité des orientations établies par le SDEC en ce qui concerne la construction d'un modèle de développement polycentrique et équilibré de l'espace européen. Il a pour toile de fond l'élargissement de l'Union Européenne vers les pays de l'Est et les enjeux qu'un tel élargissement pose pour les régions périphériques telles que celles de l'Espace Atlantique.

L'objectif du SDEA est de proposer une **vision territorialisée** du polycentrisme atlantique fondée sur des analyses déjà menées et sur le travail des régions, complétés par les recherches nécessaires. Il s'agit d'identifier et d'évaluer dans une perspective de long terme les atouts et les faiblesses de l'Espace Atlantique pour en faire un **espace cohérent et attractif de compétitivité**. Il s'agit ensuite d'évaluer la pertinence d'un modèle polycentrique atlantique et de proposer des stratégies de développement appropriées.

1.4 L'armature urbaine de l'Espace Atlantique

Le SDEA définit **quatre niveaux d'organisation** et d'analyse territoriale, qui ne sont pas nécessairement en adéquation avec une quelconque entité administrative. Il s'agit de « *prendre en compte la forte hétérogénéité spatiale de la façade océane de l'Europe, en discriminant des ensembles de territoires pour lesquels les diagnostics et les propositions* ».

stratégiques doivent nécessairement être différenciées » (SDEA, 2^{ème} rapport intermédiaire).

1.4.1 Les aires métropolitaines

De dimension supra régionale, elles sont les centres les plus importants de l'armature urbaine avec un fort rayonnement sur leur environnement régional, mais aussi national et international. De ce fait, elles accueillent des activités et exercent des fonctions internationales, notamment des fonctions « tertiaires supérieures ». Même si le critère démographique n'est pas décisif, le seuil minimal retenu pour la ville centre sera de 500 000 habitants¹ (le système urbain pouvant atteindre le million d'habitants).

1.4.2 Les villes intermédiaires et leurs réseaux

Ce sont des villes ou systèmes fortement lisibles au niveau national, se situant à l'interface entre la métropole et son espace régional. Une ville intermédiaire polarise son territoire en proposant des services divers et variés, tels des fonctions administratives, culturelles, de santé, d'enseignement, de diffusion de connaissances, etc. Leur mise en réseau permet de réduire le déséquilibre induit par le poids des aires métropolitaines. Le seuil de population, donné à titre indicatif, est de 100 000 habitants pour la ville centre. Il s'agit de capitales régionales ou départementales.

1.4.3 Les pôles de diffusion locale que sont les villes moyennes

Ce sont des agglomérations dont la population est supérieure à 50 000 habitants, autour d'une ville centre de plus de 15 000 habitants, aux infrastructures et aux services courants en faveur des entreprises et des ménages. Leur fonction d'animation et de diffusion de l'espace infra

¹ Les critères de population, donnés à titre indicatif, sont ceux retenus pour les villes françaises uniquement.

régional est essentielle. Elles jouent également un rôle dans la lutte contre la désertification qui menace certains territoires atlantiques.

1.4.4 Les espaces à faible densité

Ce sont toutes les zones à dominante rurale, extérieures aux systèmes urbains, maillées seulement par des pôles de diffusion locale, autrement dit les petites villes ou les bourgs ruraux.

L'espace rural ou à dominante rurale regroupe l'ensemble des communes non prises en compte par le zonage en aires urbaines² (ZAU). Il comprend tant des petites unités urbaines que des communes rurales ; cet espace, très vaste, représente 70 % de la superficie totale du territoire français et les deux tiers des communes (définition selon l'INSEE).

Comme il existe différents niveaux dans l'armature urbaine, on peut distinguer plusieurs types d'espaces ruraux. Une partie de l'espace rural est en effet grignoté par l'urbanisation, tandis qu'une autre se vide de sa population. Bernard Kayser³ en définit trois types :

- **le rural profond** marqué par la quasi-absence de structures urbaines, est menacé par la désertification ;
- **l'espace périurbain** (ou campagnes urbanisées) correspond à l'aire d'extension des villes. Ces communes, encore rurales malgré l'urbanisation, enregistrent depuis une vingtaine d'années les plus forts gains démographiques. Il est intégré aux aires urbaines définies par l'INSEE ;
- **les campagnes « vivantes »**, complètement intégrées, disposent de potentialités de développement qui en font des territoires importants pour l'ensemble du dynamisme d'un pays.

² Le zonage en aires urbaines (ZAU) distingue l'espace à dominante rurale et l'espace à dominante urbaine, ce dernier comprenant les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multi polarisées.

³ Bernard Kayser, 1979.

Les deux dernières catégories sont rassemblées, selon le découpage territorial défini par le SDEA, sous l'intitulé « espace rural structuré » (densité supérieure à 25 habitants/km²) alors que le rural profond correspond davantage aux « espaces non structurés ».

En bref, l'armature urbaine de l'Espace Atlantique est marquée par la **faiblesse du niveau supérieur** ; la plupart des grandes villes sont en effet peu en mesure de concurrencer fortement les grandes cités continentales. En revanche, le réseau des villes intermédiaires constitue un réel atout dans la mesure où elles maillent l'ensemble du territoire considéré. Elles constituent un réseau dense et représentent en France le niveau d'organisation territoriale le plus important sur le plan démographique. De même, nombreuses sont les villes moyennes qui animent un bassin de vie à l'échelle infra régionale, et dont la répartition est relativement équilibrée sur l'ensemble du territoire. De plus, l'existence d'**un maillage extrêmement fin de petites villes** de quelques milliers d'habitants, est un élément caractéristique des régions de l'Espace Atlantique, du fait de leur ruralité prononcée, par rapport aux régions centrales de l'Europe.

Photo n° 1 : Image satellite nocturne de l'Europe occidentale



Source : www.interreg-atlantique.org, décembre 2004.

*Des travaux ont d'ores et déjà été réalisés sur les quatre niveaux de l'organisation territoriale de cet espace. En revanche, **les petites villes**, en tant qu'éléments constitutifs des espaces à faible densité, restent l'échelon à étudier.*

*Ce travail de recherche se limitera aux **régions françaises de l'Espace Atlantique**, soit neuf régions administratives : (du Nord au Sud) la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, la Bretagne, les Pays de la Loire, le Centre, le Poitou-Charentes, le Limousin, l'Aquitaine et le Midi-Pyrénées.*

2 L'Espace Atlantique français

2.1 De faibles densités et d'importantes disparités

Avec une superficie de 257 737 km², soit **46,7 % du territoire français**, la façade atlantique française ne compte que 19 582 025 habitants, soit **33,5 % de la population** de la France en 1999. La densité moyenne des neuf régions atlantiques françaises atteint donc 76 hab./km², ce qui reste nettement inférieur à la moyenne nationale (108 hab./km²), qui est elle-même relativement faible à l'échelle européenne.

D'importantes disparités existent cependant au sein de ces régions, par exemple, entre la région Haute-Normandie (145 hab./km²) ou encore la Bretagne (107 hab./km²), et le Limousin (42 hab./km²).

La faiblesse de la densité moyenne tient davantage à la **sous-urbanisation** qu'à un sous-peuplement des espaces ruraux. En effet, excepté l'Aquitaine dont la densité rurale moyenne est très basse (19 hab./km²), les densités rurales des autres régions se situent au-dessus de la moyenne nationale (32 hab./km²).

Toutes ces régions ont connu, entre 1990 et 1999, une croissance soutenue de la population, principalement le long du littoral. Ceci a contribué au renforcement de la disparité, déjà existante historiquement, entre le littoral et l'intérieur : 15 départements côtiers rassemblent à eux seuls 54,93 % de la population des neuf régions⁴.

2.2 Une grande diversité de systèmes urbains

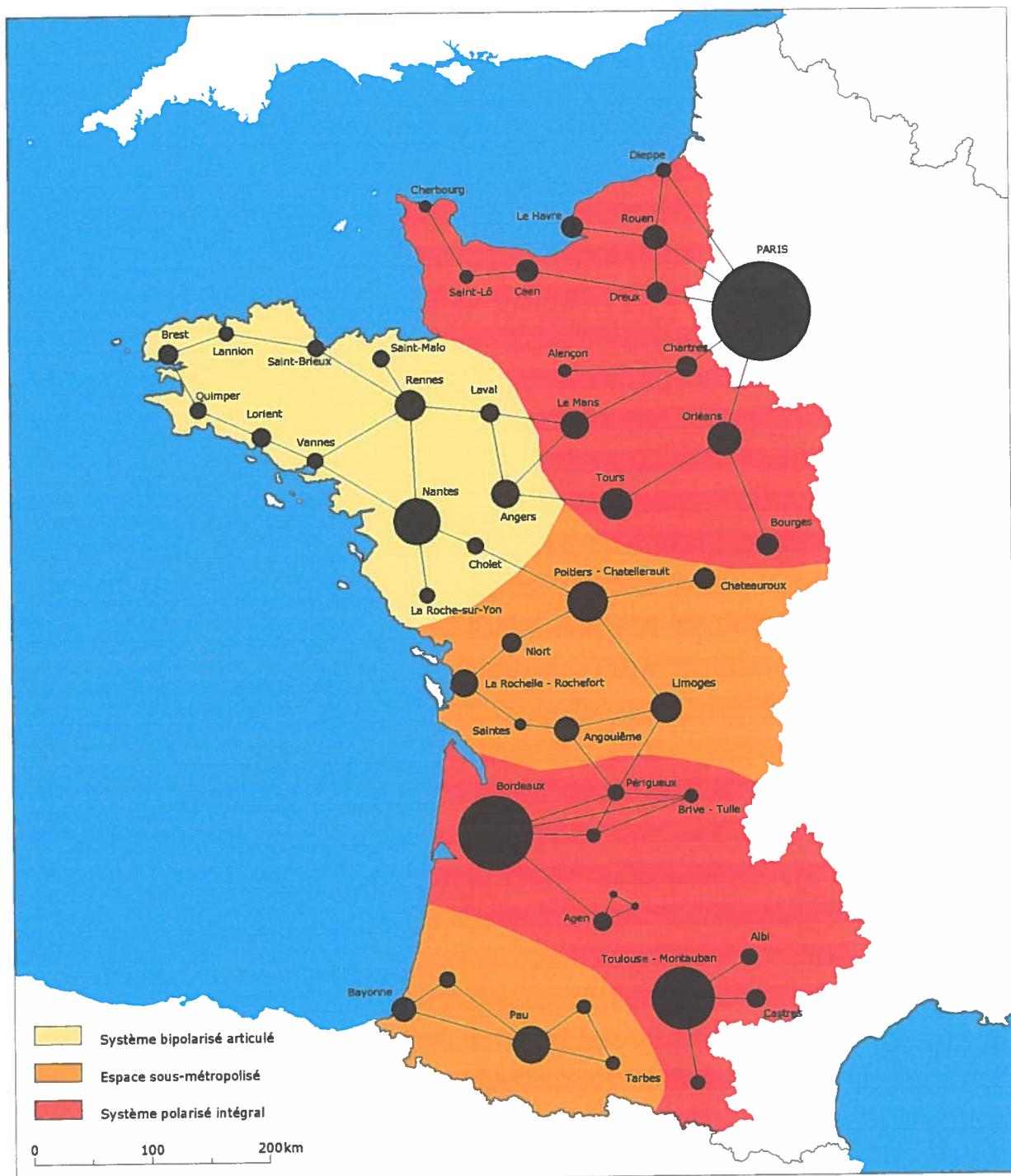
Le système urbain de la façade atlantique, clairement individualisé, s'oppose d'abord nettement au « système articulé » de l'est de la France, de même qu'au « système polarisé articulé » du Nord-Pas-de-Calais et la région Rhône-Alpes. Il se singularise ensuite par une nette opposition entre plusieurs systèmes urbains.

- Les régions Bretagne et Pays de la Loire constituent un **système bipolaire articulé** autour de Nantes et de Rennes. Bien que Nantes ait pratiquement deux fois plus d'habitants que Rennes, ces deux villes ont des fonctions quasiment aussi étendues, d'où le choix de la bipolarité. Elles organisent chacune leur région, tout en faisant un effort pour renforcer leur complémentarité.
- Plutôt que d'évoquer un système bipolaire articulé, comme dans le cas précédent, autour de Bordeaux et Toulouse, il est préférable d'opposer ces deux métropoles et de parler de deux **systèmes polarisés intégral**. L'axe garonnais constitue en effet une entrave à un développement coordonné. Chacune de ces villes exerce une domination sur son territoire, appuyée par un réseau de villes de dimensions modestes.
- Les régions Haute-Normandie et Basse-Normandie ainsi que le Centre restent sous l'influence du système polarisé intégral de Paris.

⁴ Les neufs régions regroupent 40 départements.

➤ Aux marges de ces grands systèmes assez bien individualisés, on trouve des **espaces sous-métropolisés**. Le Poitou-Charentes, le Limousin et le sud aquitain en sont les régions constitutives.

Carte 2 : Les systèmes urbains de l'Espace Atlantique français



Source : Destins atlantiques, Jacques Beauchard.

Réalisation de l'auteur.

2.3 L'organisation territoriale de l'Espace Atlantique français par unités d'analyse

La classification des villes des régions françaises de l'Espace Atlantique a été effectuée par les experts français dans le cadre de l'élaboration du SDEA. Seule la liste des petites villes fait encore l'objet de réflexions.

2.3.1 Les aires métropolitaines

Trois aires participent au niveau supérieur de l'armature urbaine des régions atlantiques françaises : **Nantes**, **Bordeaux** et **Toulouse**, chacune de ces conurbations rassemblant près d'un million d'habitants en y intégrant les villes moyennes sous leur dépendance directe (cf. tableau n°1 ci-après). Ces villes se caractérisent cependant par un rayonnement international limité, par rapport aux métropoles de l'axe rhénan.

Au total, ces trois systèmes urbains de caractère métropolitain regroupent collectivement **22 % de la population de l'Espace Atlantique français**.

2.3.2 Les villes intermédiaires

Quatorze villes ou systèmes de villes des régions atlantiques françaises correspondent à cette catégorie. Leur population respective s'échelonne entre 227 396 habitants et 765 149 habitants (cf. tableau n°2 ci-après). Il s'agit pour l'essentiel d'aires urbaines dont le niveau d'intégration est lié à de très fortes interrelations entre une ville principale et des villes proches de moindre importance.

Considérés globalement, ces systèmes et villes intermédiaires regroupent 29,68 % de la population des neuf régions atlantiques françaises. De ce fait, ils constituent en France **le niveau d'organisation territoriale le plus important sur le plan démographique**.

Tableau n° 1 : Les aires métropolitaines des régions atlantiques françaises

Ville(s) centre(s)	Nombre de communes	Population agglomérée*	Région
Toulouse – Montauban	388 communes	2 551 685 habitants	Midi-Pyrénées
Bordeaux – Arcachon Libourne	265 communes	1 085 438 habitants	Aquitaine
Nantes – Saint-Nazaire	139 communes	672 809 habitants	Pays de la Loire

* selon le recensement de la population de 1999.

Source : SDEA, 2^{ème} rapport intermédiaire – annexe II France.

Tableau n° 2 : Les villes intermédiaires des régions atlantiques françaises

Ville(s) centre(s)	Nombre de communes	Population agglomérée*	Région
Rennes – Vitré – Fougères Dinard – Dinan – Saint-Malo	262 communes	765 149 habitants	Bretagne
Rouen	369 communes	732 823 habitants	Haute-Normandie
Tours – Blois – Vendôme	212 communes	569 732 habitants	Centre
Le Havre	289 communes	486 763 habitants	Haute-Normandie
Caen – Bayeux	319 communes	413 790 habitants	Basse-Normandie
Orléans – Pithiviers Châteaudun	166 communes	418 124 habitants	Centre
Pau – Tarbes – Lourdes Oloron-Sainte-Marie	334 communes	383 726 habitants	Aquitaine Midi-Pyrénées
Le Mans – Sablé La Flèche	134 communes	352 503 habitants	Pays de la Loire
Brest	66 communes	341 456 habitants	Bretagne
Angers	89 communes	332 624 habitants	Pays de la Loire
Poitiers – Châtellerault	125 communes	287 077 habitants	Poitou-Charentes
Limoges – Saint-Junien	87 communes	265 948 habitants	Limousin
La Rochelle – Rochefort	87 communes	234 766 habitants	Poitou-Charentes
Bayonne – Anglet Biarritz	42 communes	227 396 habitants	Aquitaine

* selon le recensement de la population de 1999.

Source : SDEA, 2^{ème} rapport intermédiaire – annexe II France.

2.3.3 Les villes moyennes

Les entités urbaines retenues sont au nombre de 21. Il s'agit de systèmes de villes dont la taille excède pas les 100 000 habitants dans 17 cas et 200 000 dans 3 cas, mais avec un pôle central dont la population reste inférieure à 100 000 habitants (cf. tableau n°3 ci-après). Ces ensembles urbains représentent **14,91% du total de la population de l'Espace Atlantique français.**

Il convient de souligner qu'un nombre significatif de villes, pouvant être considérées isolément comme des villes moyennes, ont été rattachées aux métropoles ou aux systèmes intermédiaires dont elles dépendent étroitement. Ne sont donc retenues ici que les villes ou grappes de villes moyennes disposant d'une relative autonomie de fonctionnement par rapport aux deux catégories précédentes.

2.3.4 Les espaces à faible densité

Près de la moitié de l'Espace Atlantique français est composé de communes rurales. La ruralité est l'un de ses traits les plus marquants. L'ensemble des territoires ruraux, tous niveaux de densité confondus, abrite **33,41 % de la population atlantique**, soit plus que l'ensemble des aires métropolitaines !

En France, comme pour l'ensemble de l'Espace Atlantique, on distingue les **espaces ruraux structurés par les petites villes**, offrant de réelles potentialités du fait d'une forte diversité d'activités (densité supérieure à 25 habitants/km²), des **espaces ruraux non structurés** connaissant déjà un état de marginalisation prononcé (densité généralement inférieure à 25 habitants/km²). Ces derniers représentent **38,5 % des communes de l'Espace Atlantique français.**

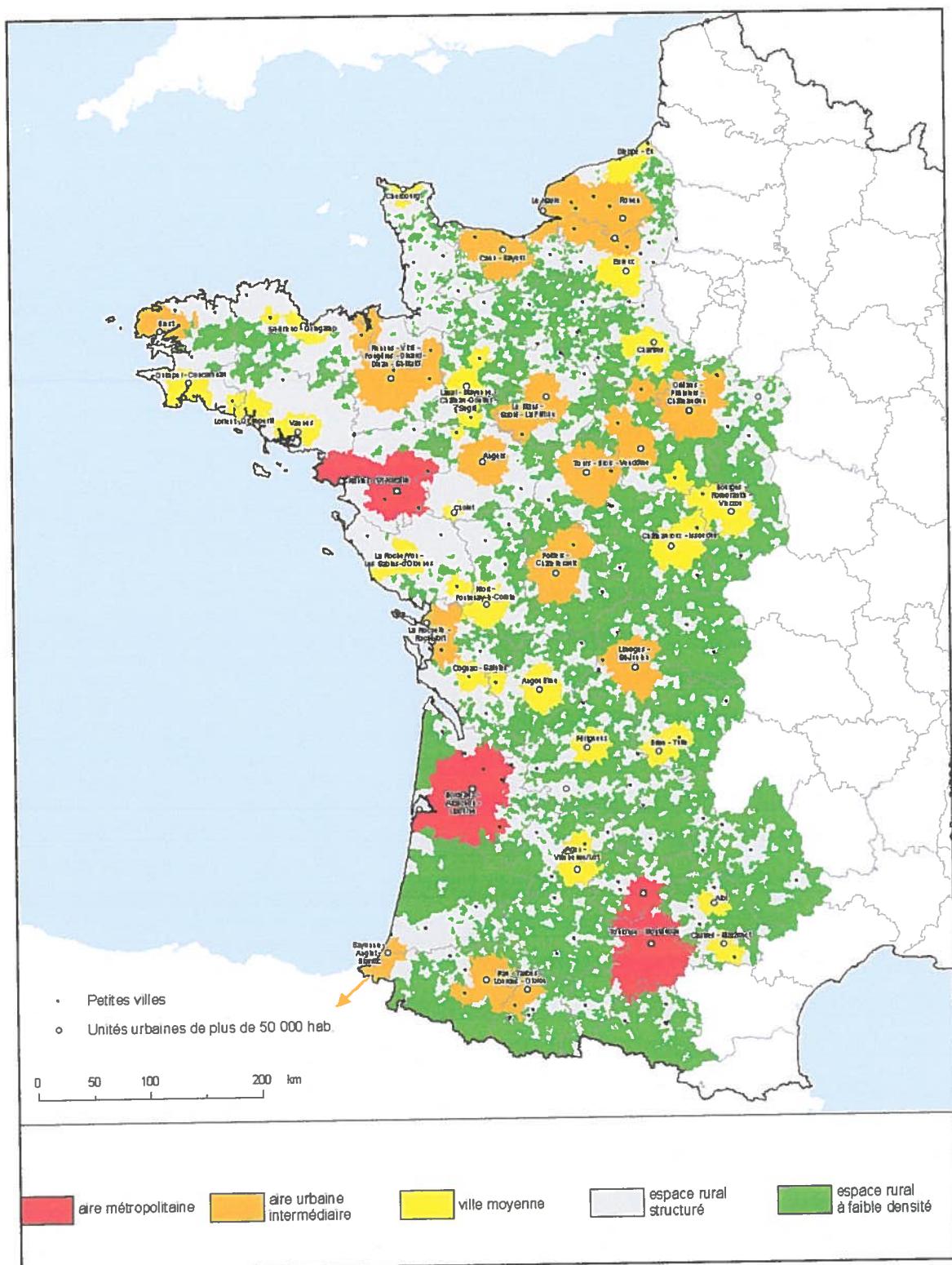
Tableau n° 3 : Les villes moyennes des régions atlantiques françaises

Ville(s) centre(s)	Nombre de communes	Population agglomérée*	Région
Lorient – Quimperlé	35 communes	222 429 habitants	Bretagne
Quimper – Concarneau	48 communes	208 318 habitants	Bretagne
Bourges – Romorantin Vierzon	91 communes	207 682 habitants	Centre
Saint-Brieuc – Guingamp	59 communes	181 274 habitants	Bretagne
Laval – Mayenne Château-Gontier – Serré	88 communes	170 397 habitants	Pays de la Loire
Niort – Fontenay-le-Comte	93 communes	158 950 habitants	Poitou-Charentes
Vannes	40 communes	154 196 habitants	Bretagne
Angoulême	80 communes	153 781 habitants	Poitou-Charentes
La Roche-sur-Yon Les Sables d'Olonne	37 communes	147 765 habitants	Pays de la Loire
Agen – Villeneuve-sur-Lot	81 communes	142 836 habitants	Aquitaine
Chartres	96 communes	137 253 habitants	Centre
Brive – Tulle	65 communes	126 732 habitants	Limousin
Evreux	125 communes	123 790 habitants	Haute-Normandie
Châteauroux – Issoudun	65 communes	115 721 habitants	Centre
Dieppe – Eu	124 communes	115 115 habitants	Haute-Normandie
Cognac – Saintes	72 communes	102 988 habitants	Poitou-Charentes
Cherbourg	44 communes	100 097 habitants	Basse-Normandie
Castres – Mazamet	41 communes	99 697 habitants	Midi-Pyrénées
Périgueux	52 communes	91 585 habitants	Aquitaine
Albi	44 communes	85 960 habitants	Midi-Pyrénées
Cholet	11 communes	74 055 habitants	Pays de la Loire

* selon le recensement de la population de 1999.

Source : SDEA, 2^{ème} rapport intermédiaire – annexe II France.

Carte n° 3 : Organisation territoriale des régions atlantiques françaises,
selon les quatre niveaux d'analyse

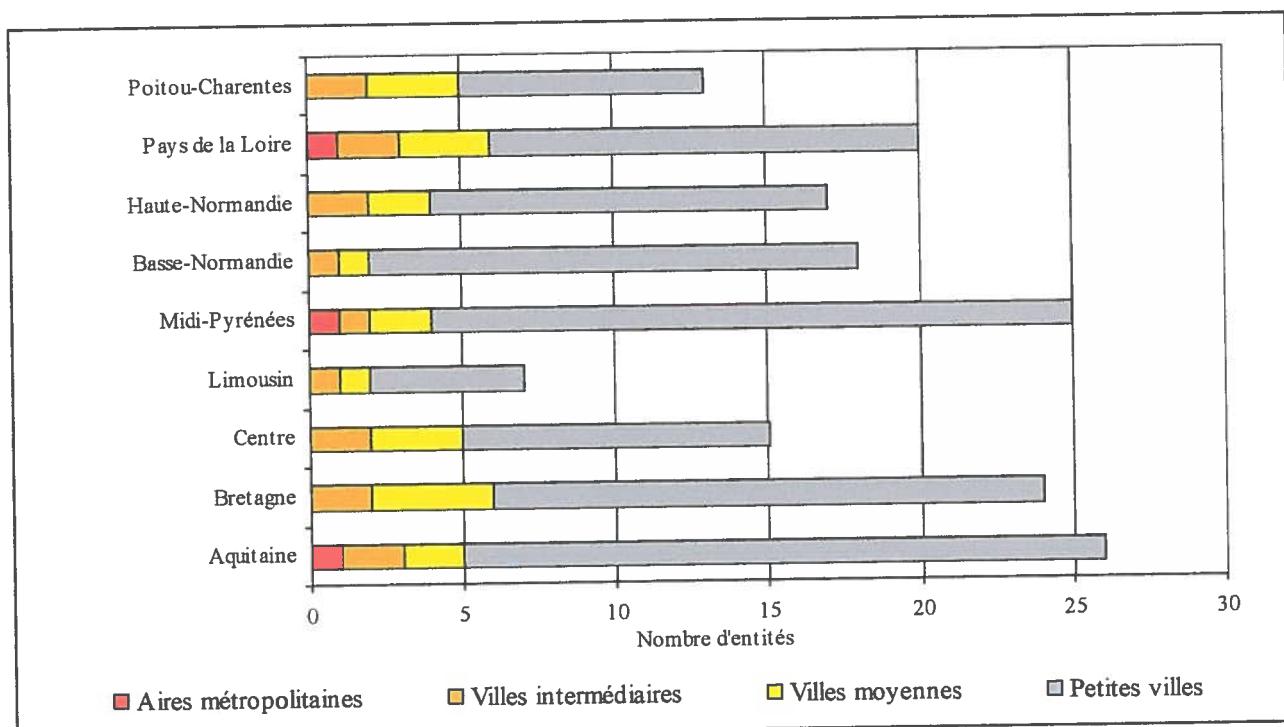


Source : Experts français, I.A.A.T.

Tableau n° 4 : L'armature urbaine des régions atlantiques françaises

Régions	Aires métropolitaines	Villes intermédiaires	Villes moyennes	Petites villes
Aquitaine	1	2	2	21
Bretagne	-	2	4	18
Centre	-	2	3	10
Limousin	-	1	1	5
Midi-Pyrénées	1	1	2	21
Basse-Normandie	-	1	1	16
Haute-Normandie	-	2	2	13
Pays de la Loire	1	2	3	14
Poitou-Charentes	-	2	3	8

Graphe n° 1 : L'armature urbaine des régions atlantiques françaises,
par unité d'analyse



Réalisation personnelle.

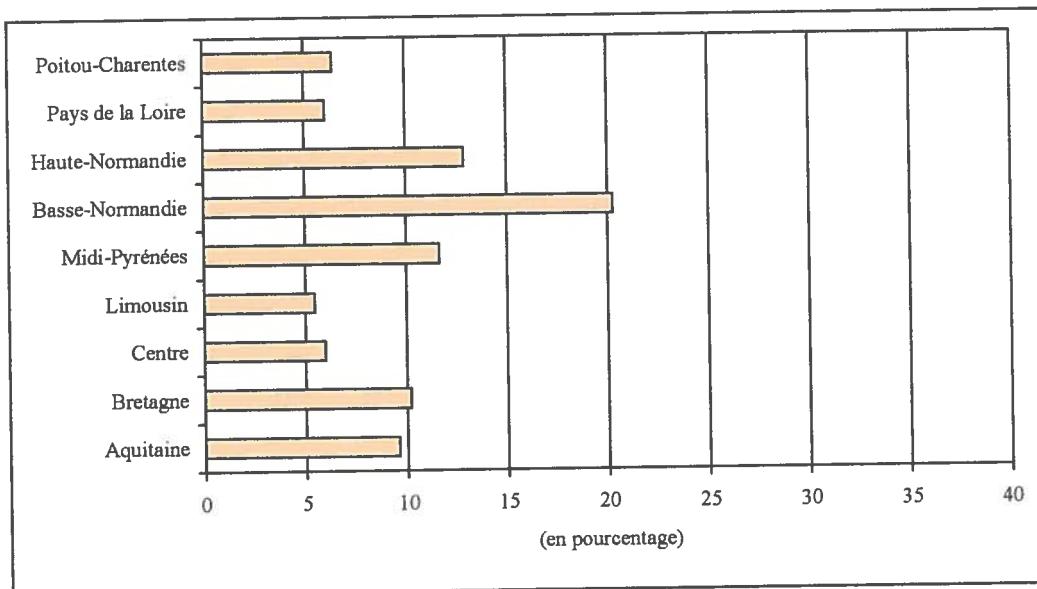
La façade atlantique apparaît comme un territoire sous urbanisé où la hiérarchie des villes forme une pyramide à base large, c'est-à-dire qu'il y a peu de grandes villes et un grand nombre de petites.

De l'analyse de ces graphes, émergent cependant d'**importantes disparités dans l'armature urbaine des régions de l'Espace Atlantique français**, tant en nombre qu'en taille.

En effet, le Poitou-Charentes, et plus encore le Limousin, souffrent de la faiblesse, à tous les niveaux, de leurs aires urbaines, alors que les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Pays de la Loire disposent, en plus d'une métropole, d'un maillage conséquent de villes intermédiaires, moyennes et petites.

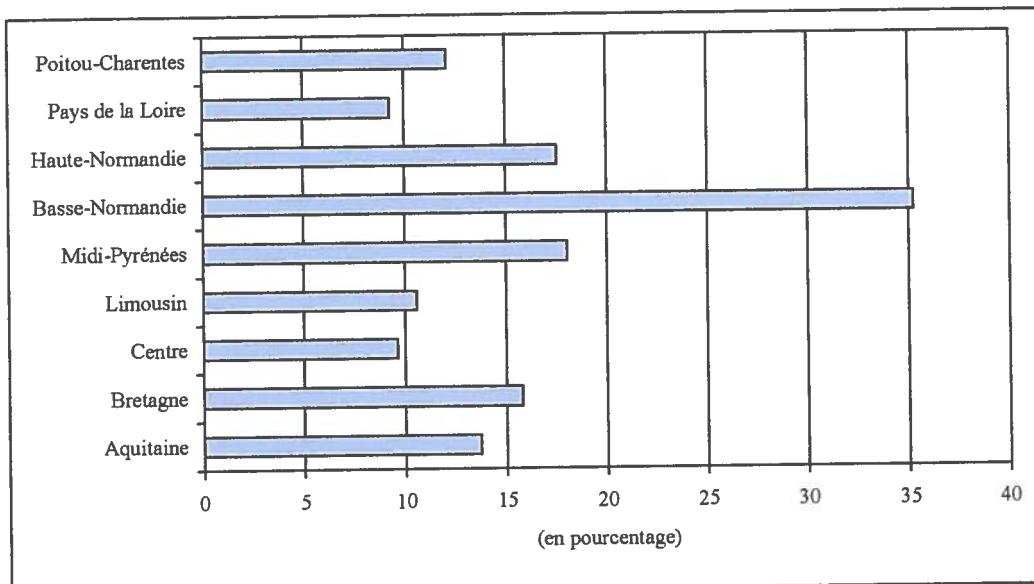
On notera le cas particulier de la Bretagne, dont la présence de deux villes intermédiaires et de quatre villes moyennes, structurées en réseau, compensent l'absence d'une capitale régionale métropolitaine.

Graphe n° 2 : Le poids démographique des petites villes par rapport à la population régionale



Réalisation personnelle.

Graphe n° 3 : Le poids démographique des petites villes
par rapport à la population urbaine régionale



Réalisation personnelle

Globalement, si l'on compare les deux graphes précédents, il ressort une **relative similitude** de leur forme. Ceci nous amène à dire, pour chacune des régions de l'Espace Atlantique français, que le poids des petites villes par rapport à la population régionale et le poids des petites villes par rapport à la population urbaine régionale sont proportionnels.

Si l'on met en corrélation l'ensemble des graphes, on constate qu'il n'y a **pas de lien entre le nombre de petites villes et leur poids démographique** par rapport à l'ensemble de la population régionale.

Si l'on prend le cas de la région Basse-Normandie, on observe un poids démographique de ses petites villes bien plus important que les autres régions, aussi bien par rapport à la population régionale que par rapport à la population urbaine régionale, alors qu'elle ne compte que 16 petites villes, contre 21 pour les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, et 18 pour la Bretagne. Ceci s'explique par un maillage de petites villes dont les populations respectives sont plus importantes, alors que les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, par exemple, possèdent une aire métropolitaine entourées d'unités de taille bien plus réduite.

3 Les petites villes de l'Espace Atlantique français

Les régions atlantiques françaises sont le siège de nombreuses petites villes, jouant un rôle important de pôles administratifs et de services pour les espaces ruraux (cf. tableau n° 5, page 33).

3.1 Définition de la petite ville

P. George définit en 1968 la petite ville comme étant « *le groupement dense d'habitations à l'intérieur duquel tous les déplacements, y compris fonctionnels, se font à pied, dont les limites peuvent être atteintes, d'un point quelconque de la surface bâtie, en moins de vingt minutes de marche, et où le recours aux transports publics ne concerne que les relations avec l'extérieur* ».

Sont considérées, dans une première approche, comme « petites villes » :

- les localités ayant un rayonnement grâce à leurs équipements administratifs, commerciaux, scolaires, de santé et de services sur un espace ou « pays » assez étendu ;
- les localités qui compensent une certaine faiblesse dans les domaines précédents par une activité industrielle, un rôle touristique ou une fonction militaire.

Les petites villes correspondent au **premier niveau d'organisation de l'armature urbaine**. Elles tiennent une place essentielle en jouant le rôle fondamental de villes-relais entre le milieu local et rural des campagnes et les villes supérieures de l'armature urbaine. Elles peuvent être définies selon deux principaux critères :

3.1.1 Le critère démographique

Ce sont des **aires urbaines**⁵ dont la population de la ville centre est comprise entre 5 000 et 15 000 habitants. L'ensemble de l'aire urbaine compte entre 10 000 et 50 000 habitants.

Les sous-préfectures et préfectures dont la population de l'aire urbaine est inférieure à 10 000 habitants, sont considérées, dans cette étude, comme des petites villes.

3.1.2 Le critère fonctionnel

En terme de fonctions, si l'on considère que l'école primaire, la Poste, l'épicerie, le café constituent des commerces et services de premier niveau théoriquement affectés à chaque chef-lieu de communes, le bourg centre se caractérise par des équipements de second niveau, qui aujourd'hui sont fréquentés assidûment par les populations résidant dans l'aire de chalandise (la succursale de **banque**, le **collège**, la **pharmacie**, le **vétérinaire**, la **librairie**, le **supermarché**, etc.). La petite ville, quant à elle, se place à un niveau supérieur. Si elle possède toutes les fonctions du bourg centre, elle en ajoute d'autres : l'**hôpital**, parfois le **lycée**, des commerces déjà plus rares comme le **fleuriste**, le **bijoutier**, le **magasin de meubles**, le **cinéma**, etc., et appartient donc à un troisième palier de la hiérarchie. En outre commerces et services de même nature ne présentent pas un seul établissement, d'où l'apparition de la **concurrence**, plus rare dans les bourgs centres. La présence de ces équipements est à l'origine, théoriquement, d'une **aire d'influence**. C'est la seconde condition pour que nous puissions parler de petite ville.

D'un point de vue administratif, la petite ville est souvent assimilée au **chef-lieu d'arrondissement** traditionnel. Si cette corrélation est fréquente, elle n'a cependant rien d'obligatoire.

⁵ Aire urbaine (définition selon l'INSEE) : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci.

Il faut noter toutefois que la petite ville, de par ses limites même, ne peut prétendre assurer la plénitude des fonctions urbaines. Mais c'est bien sûr la multiplicité de ses fonctions qui en font l'attrait par rapport à la campagne qui l'entoure.

La conjugaison des critères démographique et fonctionnel peut être à l'origine d'un troisième, sur lequel de nombreux observateurs s'accordent : la **qualité de vie**. Le faible nombre d'habitants oppose la petite ville à la surconcentration des grandes villes et aux effets induits : bruit, pollution, congestion des transports, etc. A cela se combine un nombre de fonctions proposées suffisant pour subvenir aux besoins quotidiens des habitants. Ces particularités unifient les petites villes et permettent un style de vie harmonieux et paisible.

3.2 Les spécificités des petites villes atlantiques françaises

Les petites villes des régions atlantiques constituent une catégorie importante, qu'elles soient associées aux principaux ensembles urbains ou qu'elles se disséminent dans les secteurs ruraux et faiblement urbanisés. Elles sont au nombre de 126 (cf. tableau n°5 ci-après).

Il est possible de réaliser une typologie des petites villes atlantiques selon leur dynamisme et celui des campagnes environnantes qu'elles animent ou dont elles dépendent.

Cette typologie conduit aux trois ensembles suivants :

- les petites villes du **littoral**, dont le développement est extraverti : tournées vers l'océan, les principales activités économiques reposent sur les activités maritimes et portuaires d'une part, et le tourisme balnéaire d'autre part ;

- les petites villes des **grandes vallées**, appartenant à des réseaux urbains denses et organisés : il s'agit principalement des espaces ruraux structurés, bénéficiant de grandes infrastructures de transport et de communication ;
- les petites villes appartenant aux **espaces intérieurs**, périphériques, dont la situation est souvent difficile.

Compte tenu de ces éléments, il semble approprié de **ne pas considérer toutes les petites villes de la façade atlantique de la manière** au cours de cette étude. En effet, les petites villes « continentales », qu'elles soient situées dans les grandes vallées ou bien dans les régions intérieures, ont pour principal rôle l'animation de leur espace rural, alors que les petites villes « littorales » restent tournées vers des activités économiques caractéristiques de leur géographie.

Tableau n° 5 : Les petites villes des régions atlantiques françaises

Ville centre	Région	Ville centre	Région	Ville centre	Région
Alençon	Basse-Normandie	Coutances	Basse-Normandie	Lançon	Bretagne
Amboise	Centre	Coutras	Aquitaine	Le Blanc	Centre
Ancenis	Pays de la Loire	Dax	Aquitaine	Les Andelys	Haute-Normandie
Andernos-les-B.	Aquitaine	Decazeville	Midi-Pyrénées	Les Herbiers	Pontivy
Ares	Aquitaine	Dives-sur-Mer	Basse-Normandie	Lesneven	Pays de la Loire
Argelès-Gazost	Midi-Pyrénées	Douarnenez	Bretagne	Lesparre-médoc	Bretagne
Argentan	Basse-Normandie	Dreux	Centre	Lillebonne	Limousin
Aubusson	Limousin	Fécamp	Haute-Normandie	Lisieux	Haute-Normandie
Auch	Midi-Pyrénées	Figeac	Midi-Pyrénées	Loches	Centre
Auray	Bretagne	Flers	Basse-Normandie	Locmiquélic	Bretagne
Avranches	Basse-Normandie	Foix	Midi-Pyrénées	Louviers	Haute-Normandie
Bagnères-de-B.	Midi-Pyrénées	Fouesnant	Bretagne	Luc-sur-Mer	Basse-Normandie
Barentin	Hauts-Normandie	Fumel	Aquitaine	Mamers	Pays de la Loire
Bellac	Limousin	Gaillac	Midi-Pyrénées	Marmande	Aquitaine
Bernay	Hauts-Normandie	Gaillon	Haute-Normandie	Millau	Midi-Pyrénées
Betton	Bretagne	Gien	Centre	Mirande	Midi-Pyrénées
Biganos	Aquitaine	Gisors	Haute-Normandie	Moissac	Midi-Pyrénées
Blaye	Aquitaine	Gourdon	Midi-Pyrénées	Mont-de-Marsan	Aquitaine
Boisbec	Hauts-Normandie	Granville	Basse-Normandie	Montmirail	Poitou-Charentes
Bouaye	Pays de la Loire	Graulhet	Midi-Pyrénées	Montpon-Ménestérol	Aquitaine
Bressuire	Poitou-Charentes	Guéret	Limousin	Morlaix	Bretagne
Cahors	Midi-Pyrénées	Hendaye	Aquitaine	Mortagne-au-Perche	Basse-Normandie
Capbreton	Aquitaine	Hennebont	Bretagne	Mourenx	Aquitaine
Carmaux	Midi-Pyrénées	Honfleur	Basse-Normandie	Nérac	Aquitaine
Castelsarrasin	Midi-Pyrénées	Jonzac	Poitou-Charentes	Nogent-le-Rotrou	Centre
Challans	Pays de la Loire	La Châtre	Centre	Nonancourt	Haute-Normandie
Châteaubriand	Pays de la Loire	La Ferté Bernard	Pays de la Loire	Nontron	Aquitaine
Châteaulin	Bretagne	L'Aigle	Basse-Normandie	Orthez	Aquitaine
Chinon	Centre	Lamballe	Bretagne	Ouistreham	Basse-Normandie
Clisson	Pays de la Loire	Landerneau	Bretagne	Paimpol	Bretagne
Condom	Midi-Pyrénées	Langon	Aquitaine	Pamiers	Midi-Pyrénées
Confolens	Poitou-Charentes	Lannilis	Bretagne	Parthenay	Poitou-Charentes

La problématique à laquelle cette étude tente de répondre est le **rôle d'animation des campagnes exercé par les petites villes**, dans un contexte de restructuration des unités urbaines de l'Espace Atlantique, de mise en réseau des villes dans un objectif de polycentrisme régional, et de remise en question des relations entre espaces à dominante urbaine et espaces à dominante rurale, dont les petites villes constituent les charnières. Celles-ci jouent un rôle fondamental de levier du développement des campagnes. L'affaiblissement actuel de certaines d'entre elles, du fait de la concurrence des métropoles et du déclin de leurs activités souvent trop spécialisées, risque de conduire à une dévitalisation accrue des campagnes.

L'objectif de ce travail de recherche est de comparer les fonctions et services qu'offrent les petites villes de l'Espace Atlantique français à leur espace rural (ou bassin de vie) en relation avec l'éloignement d'une grande agglomération. Entendons ici par « grandes agglomérations » les aires urbaines, dont l'influence est au moins régionale, rassemblant un grand nombre de fonctions tertiaires supérieures, et qui s'expriment par leurs poids économique, politique, social et culturel, ainsi que par leur pouvoir d'attraction et de diffusion.

L'hypothèse initiale à vérifier est donc : « Les petites villes de l'Espace Atlantique français ne structurent pas le milieu rural environnant de la même façon selon **leur éloignement à une importante aire urbaine**. Lorsqu'elles sont sous l'influence d'une grande agglomération, les petites villes ont un caractère résidentiel fort, sont peu équipées en services à la population et possèdent un déficit d'emploi parfois élevé. Elles sont alors très dépendantes de l'agglomération et ne constituent donc pas un pôle structurant pour l'espace rural environnant. Elles appartiennent à la couronne périurbaine de la ville centre. En revanche, à partir d'une distance d'éloignement de la grande agglomération, qui pourra être à définir au terme de cette recherche, les petites villes deviennent indépendantes : elles retrouvent un équilibre entre le nombre d'emplois offerts et le nombre d'actifs, elles polarisent un bassin de vie et présentent une économie résidentielle⁶ dominante. Dans ce cas, les petites villes, ainsi que le niveau inférieur, les bourgs centres, peuvent assumer des « fonctions supérieures⁷ » qui semblent habituellement être caractéristiques des aires urbaines dont la population est supérieure à 50 000 habitants. »

⁶ Economie résidentielle : commerces de détail, services marchands aux particuliers, activités financières et immobilières, services administrés.

⁷ Les onze fonctions (métropolitaines) supérieures, définies par l'INSEE, sont l'Art, les banques et assurances, le commerce, le commerce industriel, la gestion, l'information, l'informatique, la recherche, les services aux entreprises, les télécommunications et les transports.

DEUXIEME PARTIE

TRAITEMENT ET

ANALYSE DES DONNEES

Après avoir défini l'objet et la problématique de ce travail de recherche, voici dans cette seconde partie les éléments de méthodologie qui permettent d'aboutir aux conclusions.

Il s'agit de déterminer, à travers l'étude des équipements, services à la population et fonctions des petites villes, si la proximité d'une ville intermédiaire ou d'une aire métropolitaine peut influencer leur rôle de polarisation de l'espace rural environnant.

Dans un premier temps, le travail consistera en la collecte et le traitement des données recueillies, de manière à isoler celles nécessaires à la vérification de l'hypothèse émise.

L'analyse de ces éléments, recueillis auprès de différentes sources d'informations, constitue la seconde étape. Celle-ci s'appuiera sur des représentations graphiques et cartographiques des données statistiques.

1 Le rôle d'animation des petites villes

1.1 Les relations petites villes – espaces ruraux

Les espaces ruraux et les espaces urbains sont de plus en plus **complémentaires** : la campagne devient résidentielle et récréative, alors que, jusqu'à une date récente, elle était surtout agricole. Les villes sont le **lieu de rassemblement des services et équipements** que la trop faible densité des espaces ruraux ne permet pas de rendre rentables.

Les auteurs de la loi d'orientation de l'aménagement et du développement durable du territoire (LOADDT) de 1999 réaffirment la volonté collective de renforcer « la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains ».

En effet, la ville et la campagne doivent suivre une approche intégrée commune, puisqu'elles constituent une région et partagent la responsabilité de la poursuite de son développement. Dans les régions à faible densité de population, seules les villes sont en mesure d'assurer un certain niveau d'infrastructures et de services et d'attirer des activités économiques.



Parce qu'elle entretient d'étroites relations avec le monde rural, la **petite ville** constitue le premier soutien sur lequel chaque commune rurale peut s'appuyer pour sortir du déclin ou accroître son dynamisme. Elle se doit alors d'être au service de cet espace rural et de lui offrir les moyens de se développer. Son propre dynamisme est indispensable au développement des communes rurales environnantes.

Cependant, les fonctions traditionnelles d'encadrement de l'espace rural dont disposent actuellement les petites villes sont chaque jour plus entamées par les effets de la métropolisation généralisée de l'espace.

Les petites villes sont considérées comme composantes à part entière des espaces ruraux structurés (densité supérieure à 25 habitants/km²), pour lesquels elles jouent un rôle de **place centrale**, au sens de Christaller, à travers la distribution de biens et de services ordinaires au profit de l'ensemble de la population agglomérée ou non. Elles sont généralement le pôle urbain⁸ d'un **bassin de vie**.

On définit comme bassin de vie d'un bourg ou d'une petite ville un ensemble de communes à l'intérieur duquel les habitants trouvent les commerces et services de proximité dont ils ont besoin. Il s'agit d'une zone de petite chalandise qui représente le marché de la consommation, zone où se rencontrent également l'offre et la demande de services. L'INSEE en a délimité 1 745 sur l'ensemble de la France métropolitaine.

1.2 La théorie des lieux centraux

La **théorie des lieux centraux** a été conçue par W. Christaller en 1933 pour expliquer la taille et le nombre des villes ainsi que leur disposition spatiale régulière aux sommets de triangles équilatéraux ou au centre d'hexagones, en fonction de la population qu'elles desservent. Elle s'appuie sur une définition de la ville qui en fait essentiellement un **centre de distribution de biens et de services** pour une population dispersée, et sur des principes d'optimisation (qui tiennent compte des coûts de transport).

Selon cette théorie, tout territoire est structuré par un réseau hiérarchisé de places centrales. Il s'agit d'une **hiérarchisation des biens et services correspondant à la hiérarchie des villes** qui les distribuent

⁸ Pôle urbain (définition selon l'INSEE) : unité urbaine offrant au moins 5 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

La présence d'un service est soumise à deux critères :

- la portée du service (distance que le consommateur accepte de parcourir pour se procurer le service) ;
- son seuil d'apparition (fixé par le volume de clientèle nécessaire à la rentabilité de l'offre de service). Lorsqu'il y a adéquation en seuil et portée, le bien ou le service peut être fourni.

Ainsi, les biens et les services quotidiens sont fournis par de nombreux petits centres (villages, commerces de quartiers), alors que les biens ou services plus rares, dont on n'a besoin qu'exceptionnellement, n'existent que dans quelques grands centres.

La théorie est fondée sur la distinction entre des **centres**, qui sont le siège d'une offre de biens et de services, et des **périmétries** (régions complémentaires du centre) où résident la demande, la population utilisatrice. La notion de centralité justifie le regroupement en un même lieu de la production des services de même niveau et de même portée destinés à la population dispersée dans la région complémentaire (ou zone d'influence), dont le centre polarise la clientèle.

Les zones d'influence des centres sont emboîtées car les centres de niveau supérieur offrent généralement tous les services de portée inférieure. L'hypothèse d'un comportement rationnel des consommateurs, qui fréquentent le centre le plus proche, et la concurrence entre les centres qui se partagent la clientèle, ont pour conséquence une **régularité de l'espacement des villes**, et la hiérarchie des niveaux de services se traduit par un nombre plus petit et un espacement plus important des centres lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie urbaine.

De très nombreuses observations menées dans différentes régions du monde ont démontré l'utilité de cette théorie pour comprendre l'**organisation spatiale de la plupart des services à la population résidente**. Elle rend assez bien compte de la différenciation des réseaux urbains aux échelles moyennes, dans des régions relativement homogènes. La hiérarchie des centres urbains correspond pour une bonne partie à une hiérarchie de niveaux des services qu'ils concentrent, organisée par la fréquence du recours, l'étendue de leur portée spatiale et l'importance de leurs seuils d'apparition. Cette théorie est utilisée dans l'élaboration de la quasi-totalité des politiques d'aménagement, en particulier en Allemagne.

En revanche, la théorie des lieux centraux ne permet guère de prévoir les répartitions des commerces et des services dans des régions rurales en déprise, où les facteurs locaux de persistance d'une localisation interviennent plus fortement que les effets du coût additionnel de la distance, ou encore en milieu urbain où l'accessibilité en temps prime très largement sur la distance physique et induit des configurations beaucoup plus complexes que les modèles de Christaller.

Pour répondre à la problématique précédemment énoncée et étudier le rôle d'animation des campagnes exercé par les petites villes de l'Espace Atlantique français, il est nécessaire de réaliser au préalable une **base de données** recensant des informations concernant ces villes et leurs fonctions, leurs équipements et leurs services aux ménages du bassin de vie. Celles-ci proviennent principalement des recensements statistiques réalisés par l'INSEE. Pour être utilisables et lisibles dans le cadre de ce travail, elles ont été collectées puis traitées selon l'objectif recherché ici.

2 L'établissement d'une base de données

L'ensemble des données rassemblées et organisées au cours de ce travail, pour chacune des petites unités urbaines de l'Espace Atlantique français, est fourni sous forme d'un fichier Excel et d'un fichier Access, sur le CD rom ci-joint.

2.1 L'inventaire communal comme principale source d'informations

Réalisé conjointement par l'Institut National des Statistiques d'Etudes Economiques (INSEE), le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) et la Direction générale des collectivités locales, **l'inventaire communal** est une opération essentielle du dispositif d'informations localisées, particulièrement utile en zone rurale et dans les petites et moyennes agglomérations. Il apporte une synthèse sur la vie et l'équipement des communes.

Il a pour objectifs principaux :

- de mettre à jour un certain nombre d'informations sur les communes françaises ;
- de permettre de mieux connaître le cadre de vie au niveau local en réalisant un inventaire des commerces, services et équipements fréquentés par les particuliers ;
- de mesurer la densité d'implantation de ceux-ci et la proximité d'accès aux services ;

- de dresser pour les bourgs et petites villes la carte des attractions générées par la fréquentation de certains équipements.

Ce « recensement » des équipements est réalisé par voie d'enquêtes adressées à l'ensemble des Maires de France, sous forme de questions appelant une réponse par oui ou par non, ou bien par un dénombrement. L'enquête ne se limite pas à une simple description des équipements ou services existant sur la commune, mais cherche à analyser le comportement de la majorité des habitants lorsqu'un équipement n'existe pas sur le territoire communal. Il indique donc quelle est la commune attractive pour l'équipement en question.

L'inventaire communal réalisé en 1998 sera l'outil fondamental de la réalisation de la base de données de cette étude.

80 03

Parmi la multitude d'informations fournie par l'INSEE sur chacune des petites villes que nous étudions, il est nécessaire de sélectionner certains domaines précis qui apporteront des éléments de réponse à cette recherche. Ainsi, des critères précis ont été choisis afin d'être étudiés, dans le but final de déterminer le rôle d'animation des petites villes de l'Espace Atlantique français sur leurs campagnes environnantes en fonction de l'éloignement d'une grande agglomération.

2.2 Définition des critères étudiés

Le choix des critères est la base de l'analyse qui en sera faite ultérieurement pour vérifier l'hypothèse émise. Il constitue donc **une étape fondamentale**. Les critères choisis doivent nous permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est la situation géographique de la petite unité urbaine ?
- Quel est son rôle au niveau local ? (fonction administrative)
- Quelle est sa population ? répartie en combien de communes ?

- A quelle distance (kilométrique et horaire) se trouve la ville intermédiaire ou l'aire métropolitaine la plus proche, selon les axes routiers empruntés par la population susceptible de s'y rendre pour utiliser ses équipements et services ?
- La petite ville présente-t-elle un équilibre entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois, ou a-t-elle davantage un caractère résidentiel, plus spécifique des couronnes périurbaines de grandes agglomérations ?
- Quels sont les fonctions, équipements et services fournis par la petite ville aux populations de son bassin de vie ?
- Combien y a-t-il de communes dont la population utilise les équipements et services de la petite ville ?

2.3 Les données collectées

Les 126 petites unités urbaines de l'Espace Atlantique français regroupent au total 401 communes (cf. annexe I). Les données sont collectées pour chacune d'entre elles et rassemblées par unité urbaine.

2.3.1 *Les données générales*

Les premières données nécessaires à l'identification des petites villes sont rassemblées dans un **fichier Excel** nommé « **Petites unités urbaines de l'Espace Atlantique français** ». En voici la description du contenu.

Feuille « Données générales » (description du contenu des colonnes)

- **Unités urbaines** : nom de la ville centre, pour désigner l'unité urbaine ;
- **Région(s)** : région(s) administrative(s) de l'unité urbaine, une même unité pouvant être située « à cheval » sur plusieurs régions ;
- **Département(s)** : département(s) de l'unité urbaine, une même unité pouvant être située « à cheval » sur plusieurs départements ;
- **Fonction adm.** : fonction administrative de la commune centre, s'il y a lieu (préfecture ou sous-préfecture de département, chef-lieu de canton) ;

- **Nombre de communes** : nombre de communes constituant l'unité urbaine (pour la composition, cf. annexe I) ;
- **Population 1999** : population de l'unité urbaine, sans doubles comptes, au recensement de 1999. *Sont identifiées en rouge les petites villes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.* Celles-ci sont alors considérées comme petites villes uniquement du fait de leur fonction administrative ;
- **Superficie** (en km²) de l'unité urbaine ;
- **Densité 1999** : densité de population (habitants/km²) au recensement de 1999. *Sont identifiées en orange les petites villes dont la densité de population est inférieure à la moyenne des 126 villes étudiées, soit 306 habitants/km².*

Source : INSEE (site Internet www.insee.fr)

2.3.2 L'éloignement à une grande ville

A l'intérieur de ce même fichier Excel, sont répertoriées **les distances kilométriques et horaires** entre les petites villes et la ville intermédiaire ou l'aire métropolitaine dont elles sont susceptibles de subir l'influence. Ces distances sont calculées selon les itinéraires routiers utilisés, les plus courts, sans péages (à partir de la ville centre de l'unité urbaine jusqu'au centre de la ville de référence) à l'aide du site Internet www.mappy.fr.

Feuille « Distances » (description du contenu des colonnes)

- **Unités urbaines** : nom de la ville centre pour désigner l'unité urbaine ;
- **Ville intermédiaire ou aire métropolitaine de référence** : nom de l'unité urbaine intermédiaire, voire l'aire métropolitaine, qui est susceptible d'exercer une influence sur l'unité urbaine étudiée en terme d'attraction de population ;
- **Distance kilométrique** : distance la plus courte, séparant la petite unité urbaine de la ville de référence citée dans la colonne précédente, en kilomètres, par l'itinéraire routier le plus court ;
- **Distance temps** : temps nécessaire pour rejoindre la ville de référence à partir de la petite unité urbaine, par l'itinéraire routier le plus court.

Source : site Internet www.mappy.fr

Sont représentées ci-après (*à partir de la page suivante*) les synthèses graphiques des distances kilométriques et temps relevées pour chacune des petites unités urbaines des régions de l'Espace Atlantique français, par région.

2.3.3 *L'équilibre entre actifs et emplois*

Enfin, une dernière feuille Excel présente **les données concernant l'emploi** dans la petite ville, recensés par l'INSEE en 1999. Elles permettent d'évaluer le caractère résidentiel de l'unité urbaine.

Feuille « Emploi » (description du contenu des colonnes)

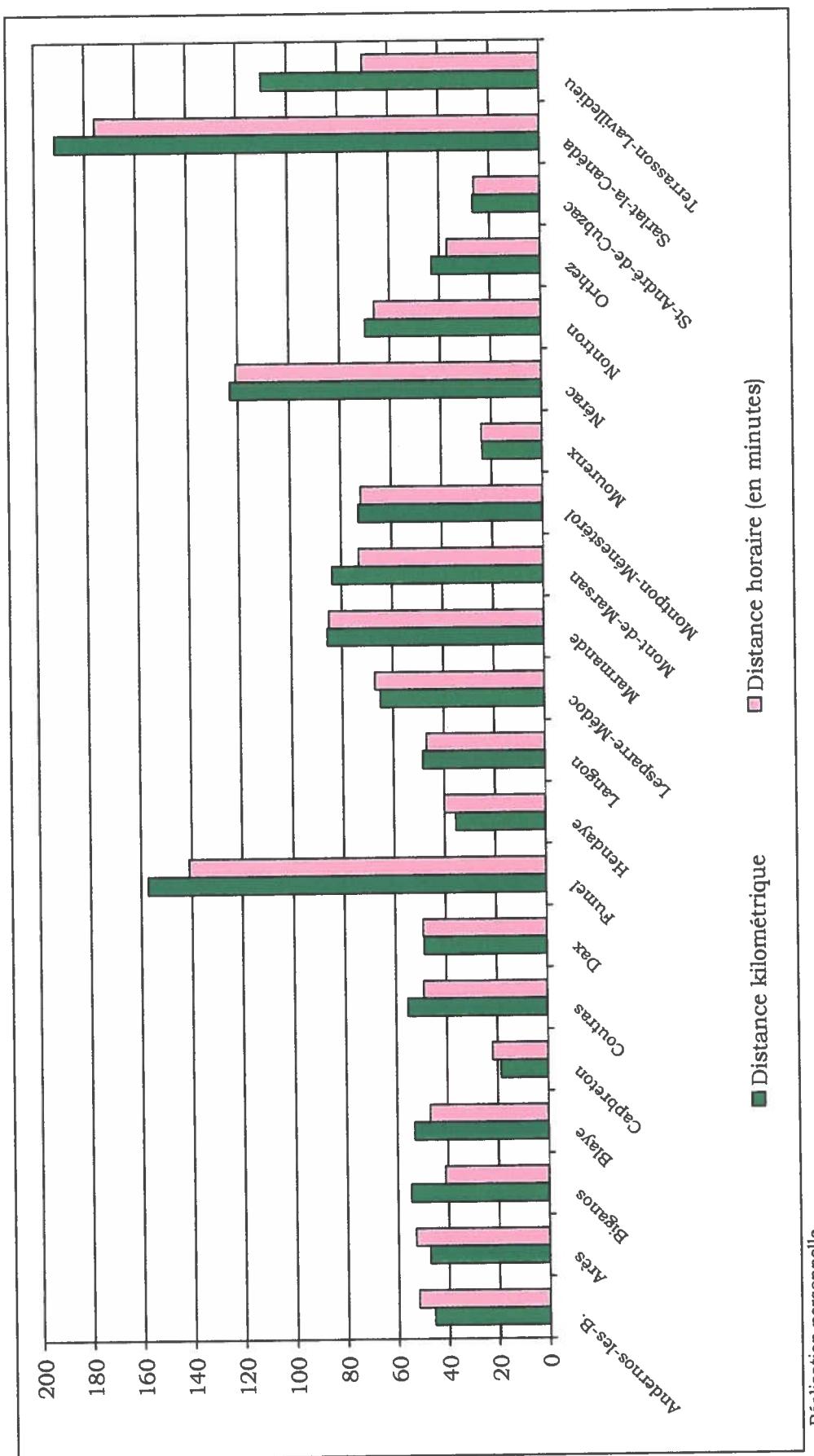
- **Unités urbaines** : nom de la ville centre, pour désigner l'unité urbaine ;
- **Actifs** : population active de l'unité urbaine, au recensement de 1999 ;
- **Emplois** : nombre d'emplois proposés sur l'ensemble de l'unité urbaine, au recensement de 1999 ;
- **Rapport actifs / emplois** : rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois proposés sur l'ensemble de l'unité urbaine, au recensement 1999.

Sont identifiées en bleu les unités urbaines dont ce rapport est supérieur à 1, c'est-à-dire celles dont le nombre d'actifs est supérieur au nombre d'emplois. Dans ce cas, on supposera que la ville a un caractère plutôt résidentiel.

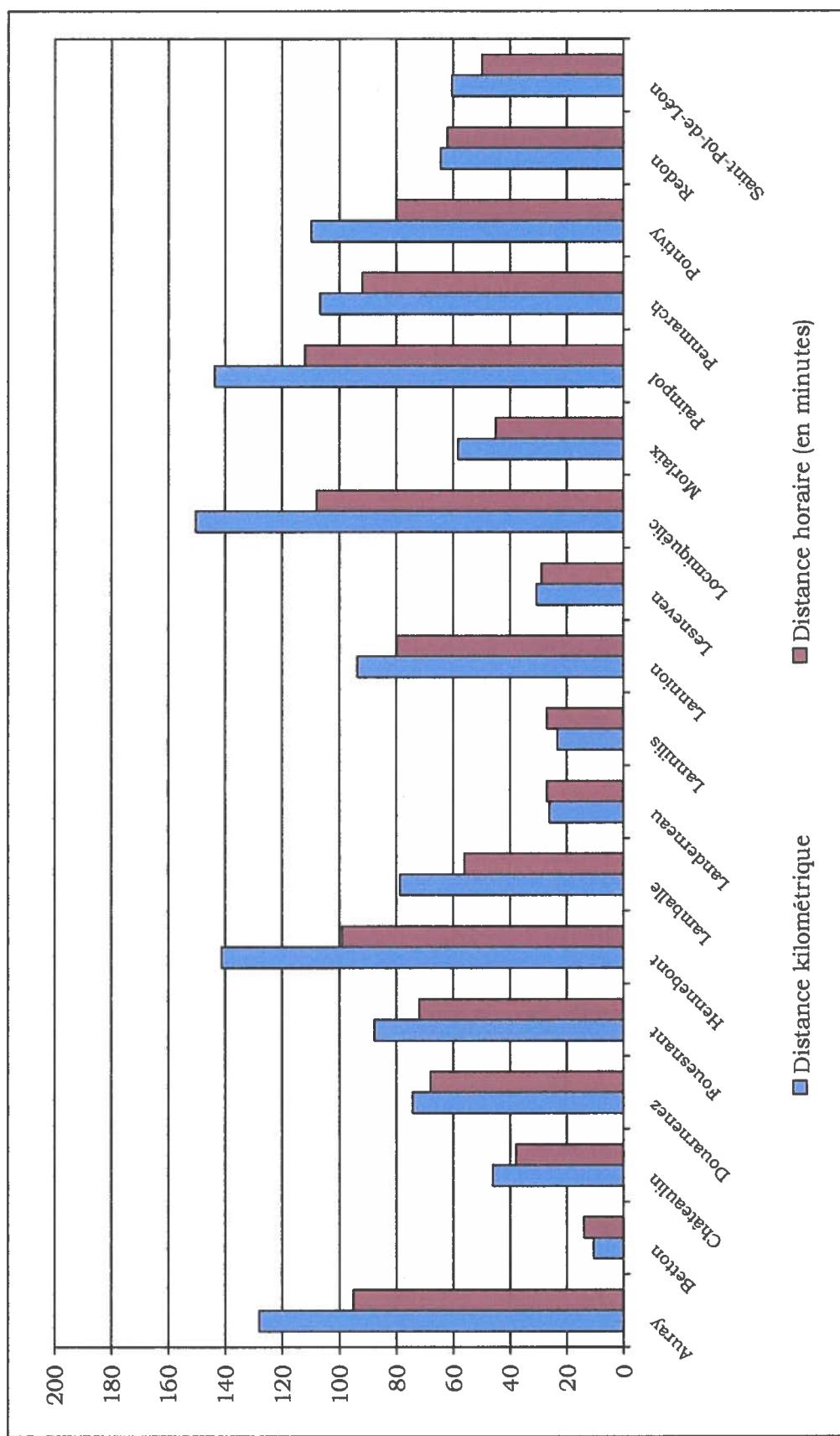
Sont identifiées en rouge les unités urbaines dont ce rapport est inférieur à 1, c'est-à-dire celles dont le nombre d'actifs est inférieur au nombre d'emplois. Cela signifiera alors que la petite ville dispose d'un nombre excédentaire d'emplois, offerts à la population de son bassin de vie.

- **Actifs travaillant dans l'unité urbaine** : nombre d'actifs de l'unité urbaine ayant un emploi qui travaille dans la même unité urbaine, au recensement de 1999.
- **% d'actifs travaillant dans l'unité urbaine** : pourcentage des actifs de l'unité urbaine ayant un emploi qui travaille dans la même unité urbaine, au recensement de 1999.

Graphique n°4 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Aquitaine

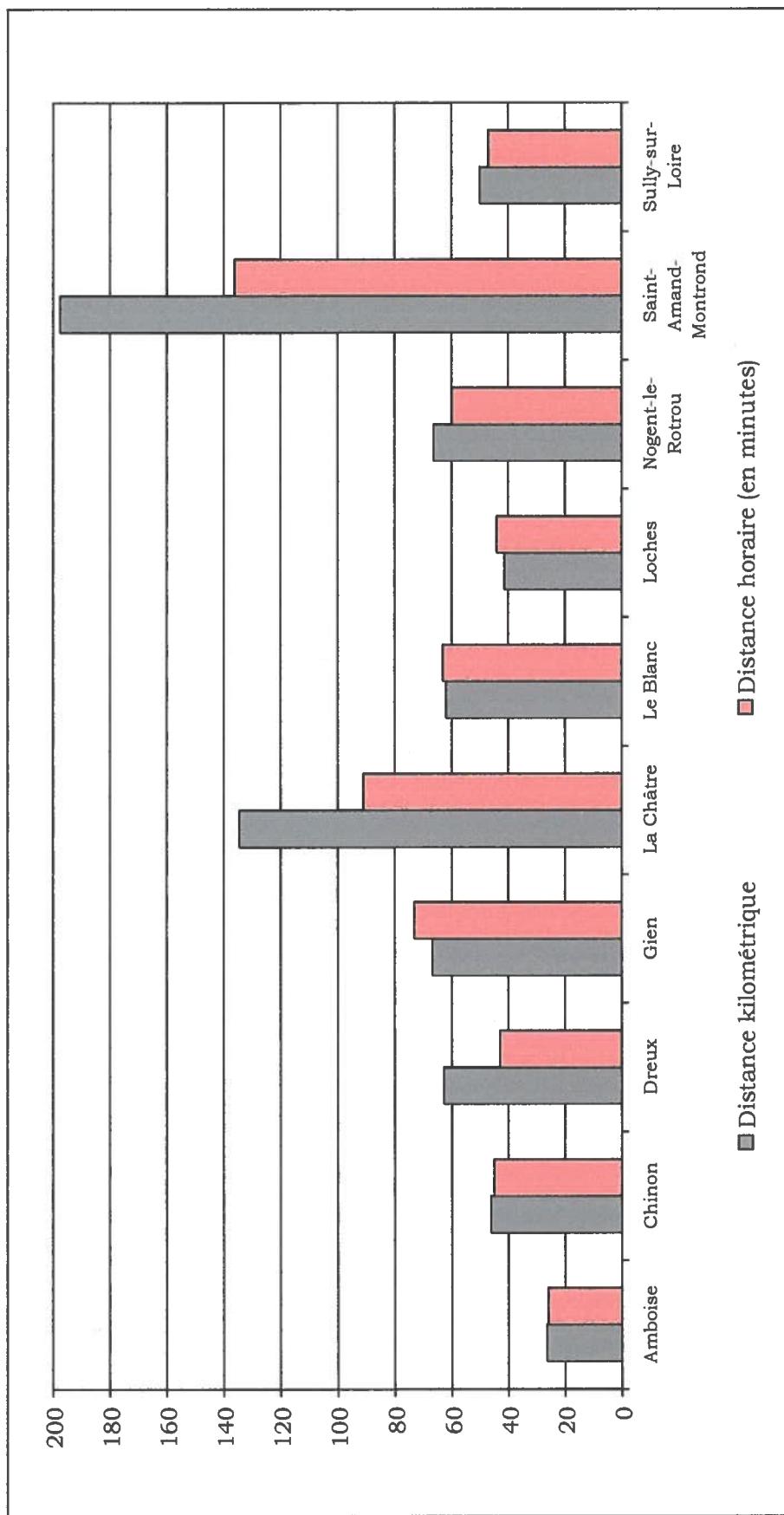


Graphique n°5 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Bretagne



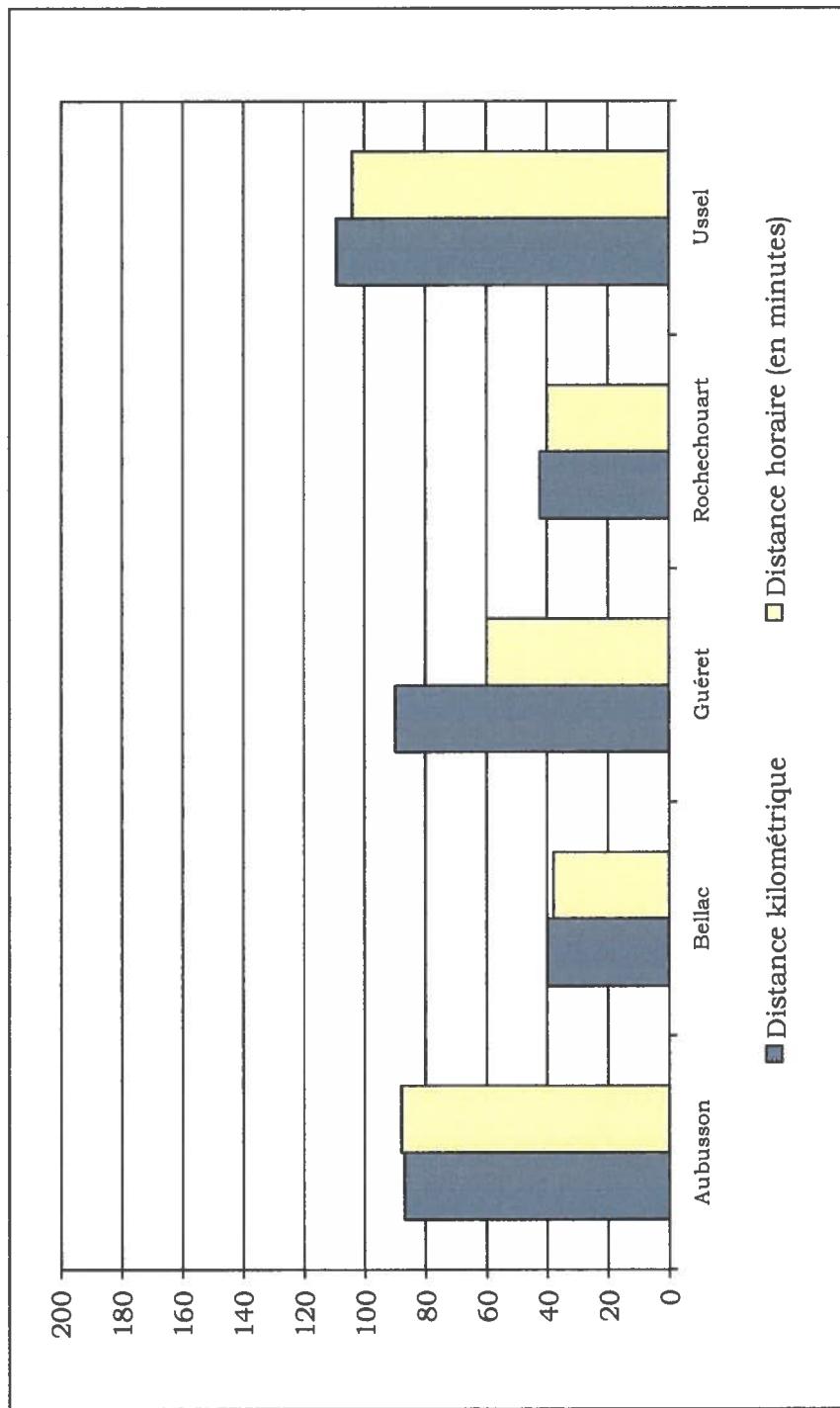
Réalisation personnelle.

Graphique n°6 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Centre



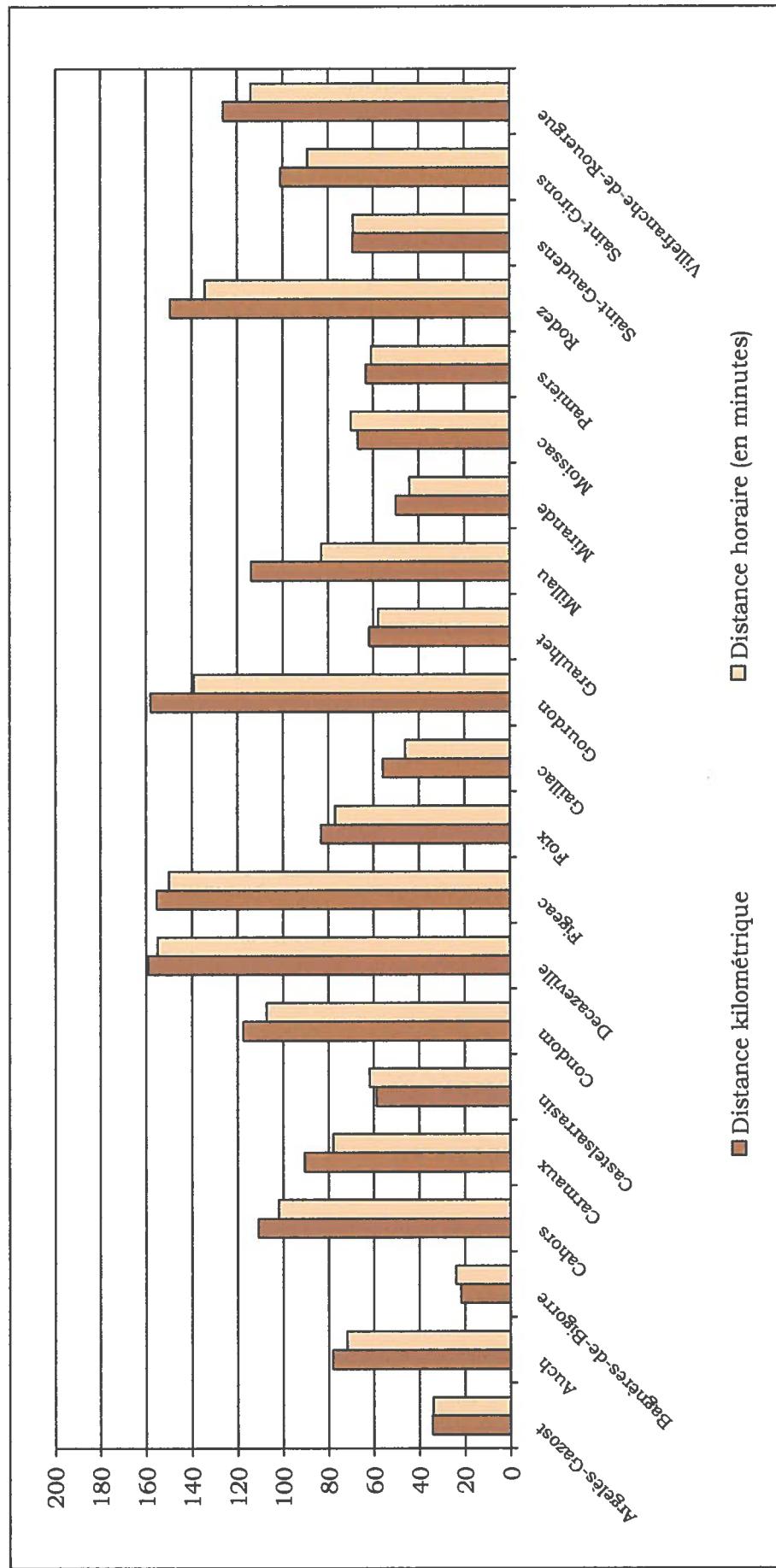
Réalisation personnelle.

Graphique n°7 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Limousin

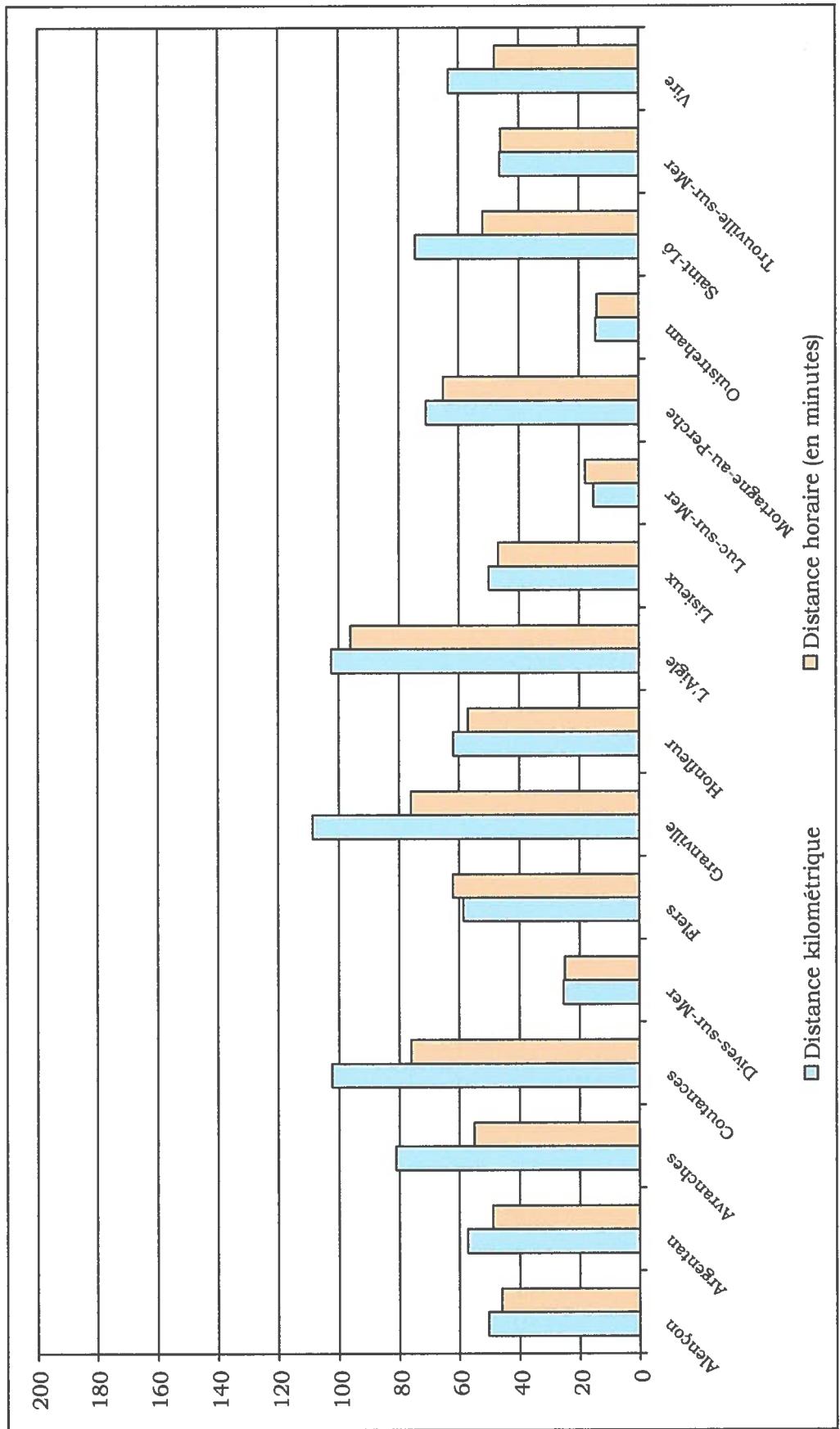


Réalisation personnelle.

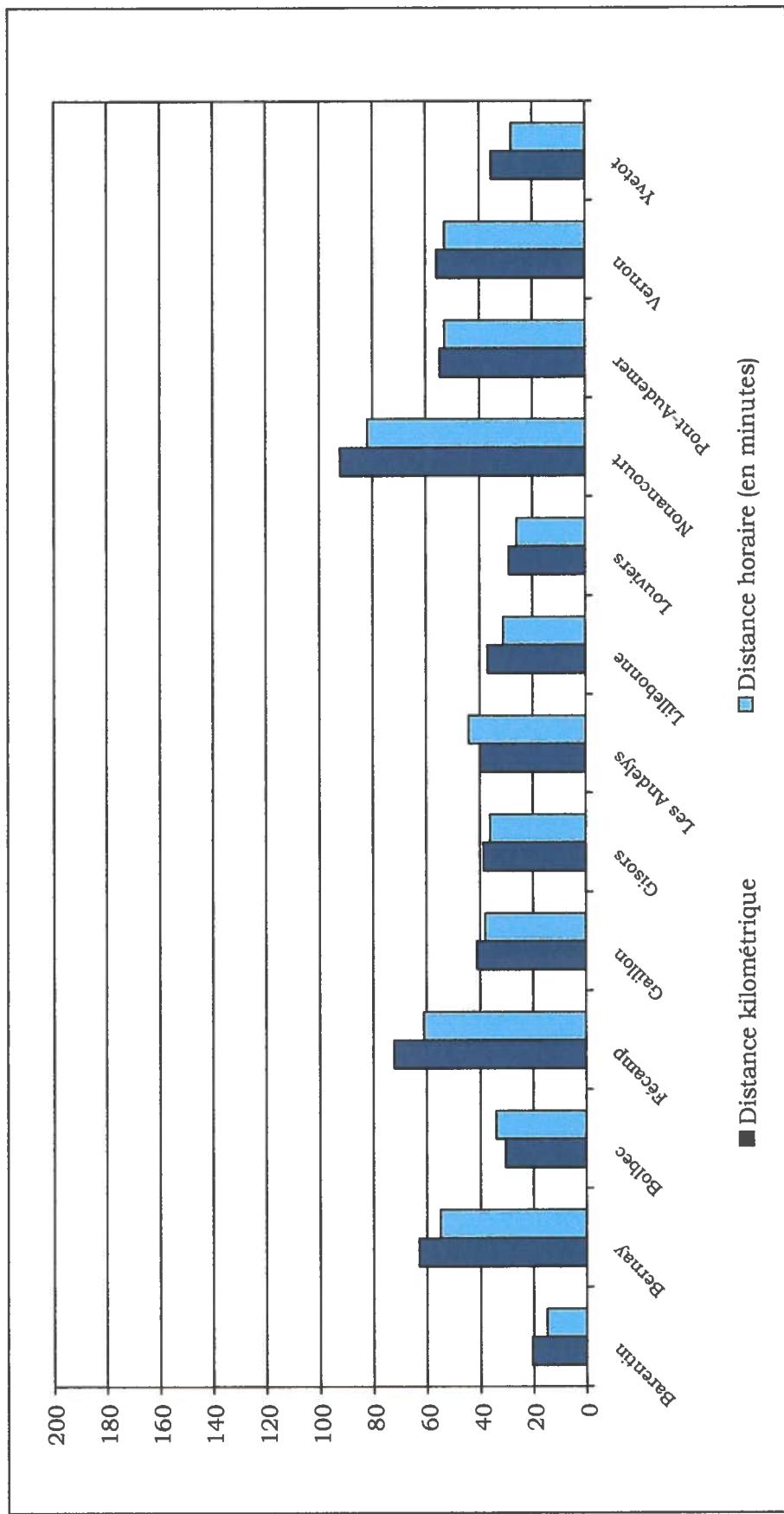
Graphe n°8 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Midi-Pyrénées



Graphique n°9 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Basse-Normandie

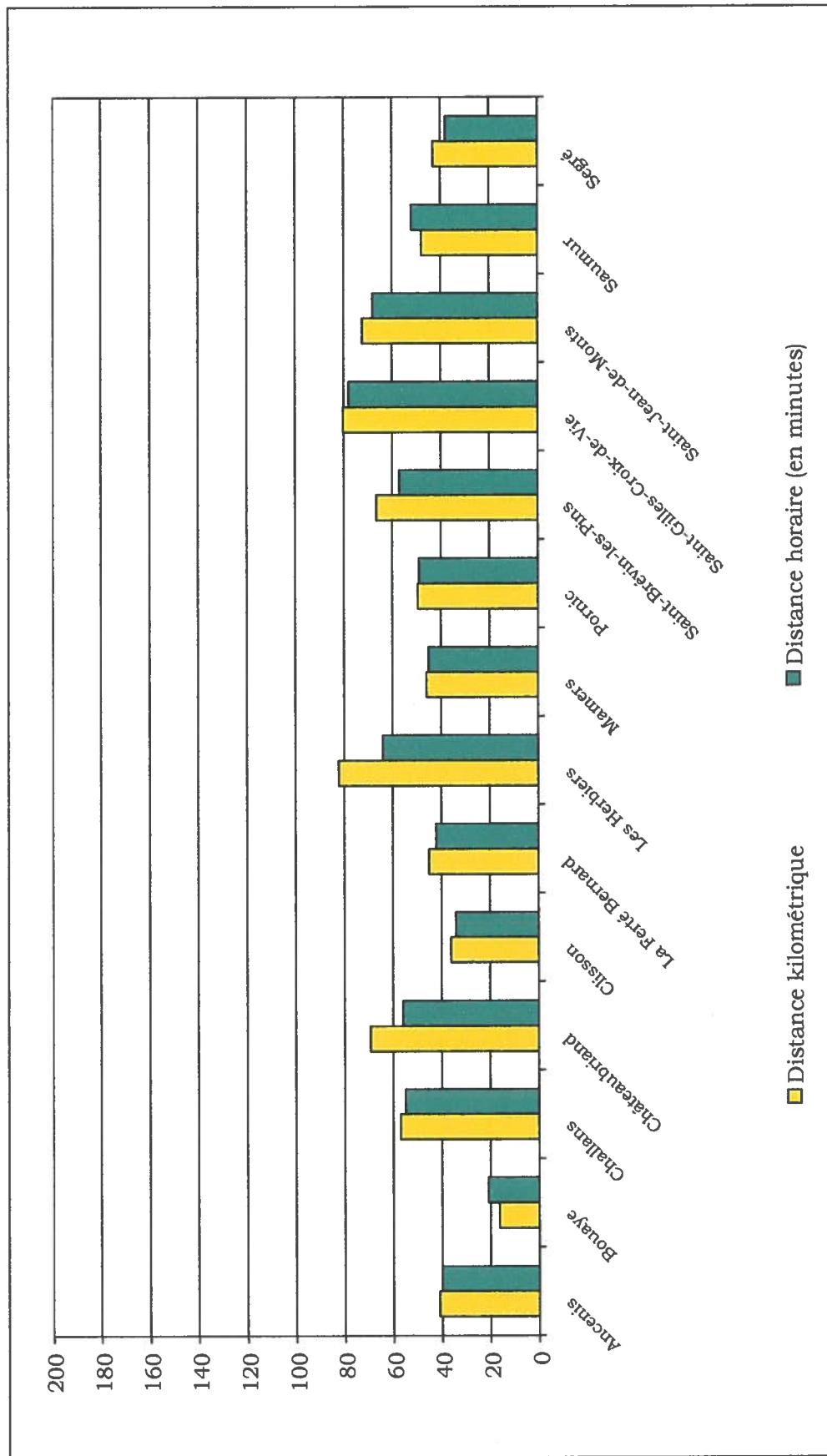


Graphe n°10 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Haute-Normandie



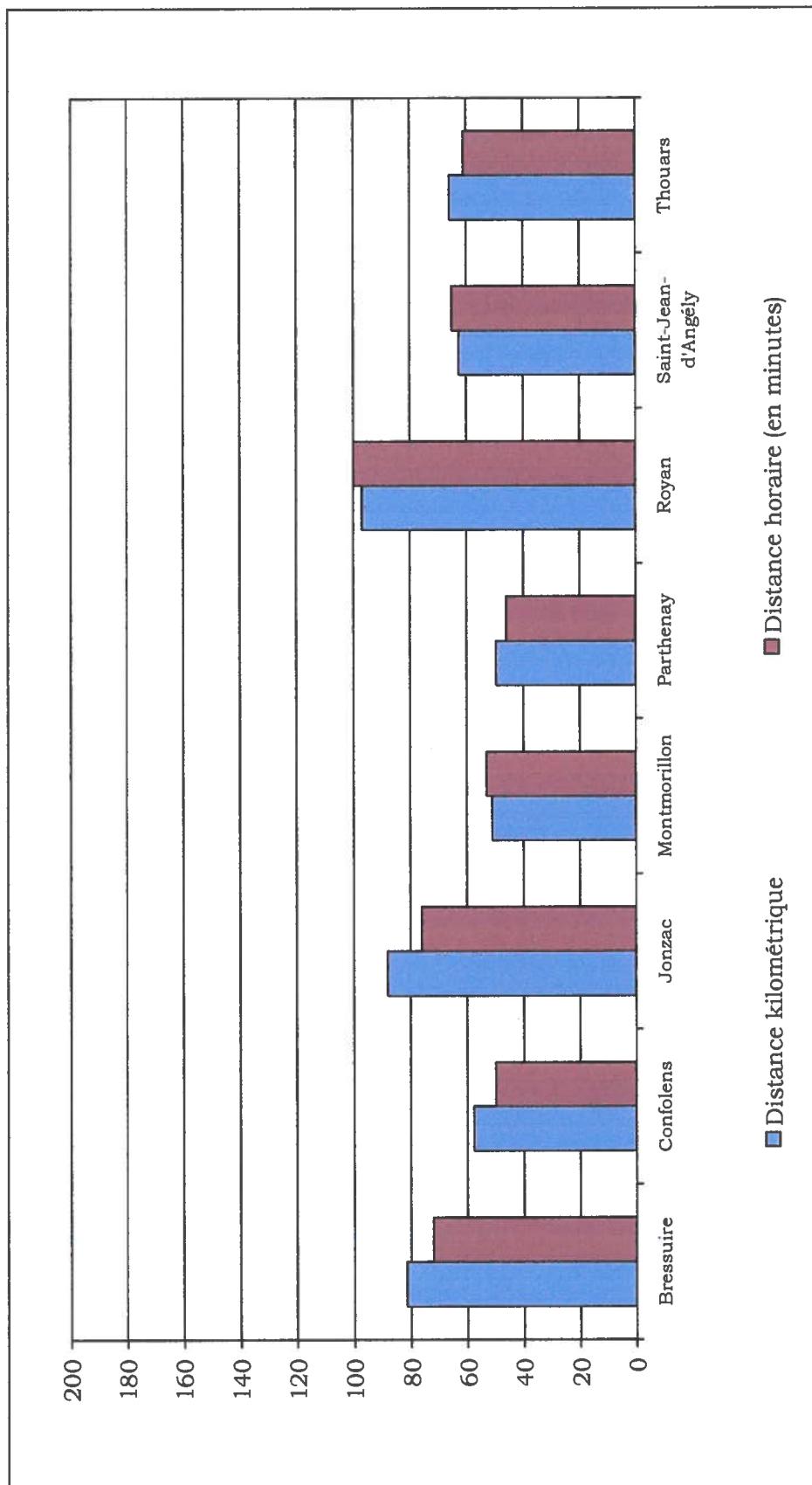
Réalisation personnelle.

Graphique n°11 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Pays de la Loire



Réalisation personnelle.

Graphique n°12 : Distances kilométriques et horaires pour les petites villes de la région Poitou-Charentes



Réalisation personnelle.

2.3.4 Les équipements et services à la population

A partir des données fournies par l'inventaire communal, il est recensé dans un **fichier Access** nommé « **Equipements et services des petites villes de l'Espace Atlantique français** » les équipements et services à la population que possèdent les petites unités urbaines. Sont considérés ici seulement ceux dont la présence ou l'absence est significative pour qualifier les services proposés, par rapport au niveau inférieur dans l'armature urbaine, le bourg centre. Par exemple, s'intéresser à la présence d'une école primaire ne sera pas pertinent alors que celle d'un collège, ou mieux encore, d'un lycée, aura un autre sens quant au niveau d'équipement de la ville.

L'inventaire communal étant réalisé PAR COMMUNE, il a été nécessaire de rassembler les données de chacune des communes constitutives de l'unité urbaine afin d'obtenir le résultat global de celle-ci.

*A l'intérieur de ce fichier, sont d'ores et déjà distinguées les villes dites « **littorales** » des villes « **non littorales** » (voir ci-après : 2.4 Les unités urbaines choisies comme éléments d'étude).*

Les équipements et services observés sont les suivants (définition INSEE) :

- × **une gendarmerie ou un commissariat** : local où les agents de la force publique assurent des fonctions administratives liées au maintien de l'ordre et de la sûreté publique ;
- × **une trésorerie** : bureau administratif assurant le recouvrement des impôts directs ;
- × **un relais de l'ANPE**, tenu par un ou plusieurs agents de l'ANPE. Seules les antennes ouvertes tous les jours ouvrables sont retenues ;
- × **un hypermarché** : magasin en libre-service d'une superficie de vente supérieure ou égale à 2 500 m². Une part importante de la surface est réservée à des marchandises non alimentaires ;

- × **une grande surface non alimentaire** : magasin en libre-service de plus de 300 m², souvent spécialisé dans un secteur de consommation tel que l'ameublement, l'électroménager, le bricolage, les jardineries, le sport, les chaussures, etc. ;
- × **un magasin de vêtements ou de chaussures.** Sont exclus les magasins spécialisés dans les vêtements pour enfants et les magasins ne vendant que des chaussures de sport ;
- × **un magasin d'électroménager** (appareils de petit ou gros électroménager, radio, Hifi, télévision) ;
- × **un magasin de meubles** ;
- × **un collège** public ou privé ;
- × **un lycée** d'enseignement général ou professionnel ;
- × **un établissement de santé** : établissement public ou privé où sont effectués tous les soins médicaux et chirurgicaux. Cet établissement possède, outre des lits d'hospitalisation, les installations et appareils nécessaires au diagnostic et au traitement des malades et des blessures ;
- × **un centre médico-social** : organisme de diagnostic, de soins et de réadaptation où le séjour ne dépasse pas une journée ;
- × **un médecin spécialiste** (combien de spécialités présentes parmi les 14 plus fréquentes ² ?) ;
- × **une installation sportive couverte** : salle de sport ou gymnase couvert permettant la pratique de sports d'équipe (basket, volley, handball) ou autres sports (judo, karaté, gymnastique, etc.) ;
- × **une piscine** couverte ou découverte (*lorsqu'il n'y a qu'une piscine découverte, une mention le précise*), ouverte à tout public, d'au moins 25 mètres de longueur, comportant un système simultané de traitement et de filtration de l'eau et permettant la pratique individuelle ou l'apprentissage de la natation ;

² Les 14 catégories les plus fréquentes sont : allergologue, cardiologue, dermatologue, gynécologue, neurologue, orthopédiste, ostéopathe, ophtalmologue, ORL, pneumologue, pédiatre, psychiatre, radiologue et rhumatologue.

- × **une salle de cinéma** disposant d'une installation de projection et de sonorisation permanente ;
- × **une salle de spectacles** disposant de certains aménagements (scène, podium, sièges, etc.) ;
- × **un centre socio-culturel** (établissement communal destiné à favoriser diverses activités en commun. Il peut regrouper des activités ou des services à caractère social, familial, médico-social et culturel).

En cas de présence, le « **oui** » est parfois suivi du nombre (entre parenthèses) de représentations du service ou de l'équipement.

En cas d'absence, la ville attractive pour cet équipement est précisée dans la colonne immédiatement suivante, intitulée « Attraction... ».

2.3.5 Les communes dont la population est « attirée »

L'inventaire communal fournit, pour chaque commune de France, celle qui attire sa population pour une fonction absente. Il s'agit de la donnée « attraction ». Grâce à cet outil, il est possible de connaître le nombre de communes, et le nom de chacune d'entre elles, attirées par les petites villes (à partir de leur code INSEE) pour chacun des équipements dont elles sont elles-mêmes pourvues.

Compte tenu de l'importance des données, seules certaines petites unités urbaines peuvent être considérées. Celles-ci sont choisies en fonction de leur représentativité parmi les 126 de l'Espace Atlantique français.

2.4 Les unités urbaines choisies comme éléments d'étude

Tout d'abord, et pour des raisons précédemment évoquées, les unités urbaines dites « littorales » seront exclues de l'analyse, les équipements et services proposés à la population étant influencés par leurs activités balnéaires et maritimes.

Les petites villes dites « littorales » sont :

- Andernos-les-Bains
- Arès
- Auray
- Avranches
- Biganos
- Bolbec
- Fécamp
- Fouesnant
- Granville
- Hendaye
- Hennebont
- Honfleur
- Lannilis
- Lannion
- Lesparre-Médoc
- Locmiquélic
- Luc-sur-Mer
- Morlaix
- Capbreton
- Challans
- Châteaulin
- Coutances
- Dives-sur-Mer
- Douarnenez
- Ouistreham
- Paimpol
- Penmarch
- Pont-Audemer
- Pornic
- Royan
- Saint-Brévin-les-Pins
- Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Saint-Jean-de-Monts
- Saint-Pol-de-Léon
- Trouville-sur-Mer

Parmi les petites unités urbaines restantes, la comparaison s'appuiera plus particulièrement sur celles de la **région Pays de la Loire**. En effet, cette région comporte une aire métropolitaine, Nantes – Saint-Nazaire, excentrée par rapport à l'ensemble du territoire régional, d'une part, et d'un maillage de petites villes dense, d'autre part. Pour ces raisons, il est intéressant de les étudier.

Les réponses auxquelles nous tenterons de répondre, à travers ce cas pratique, sont :

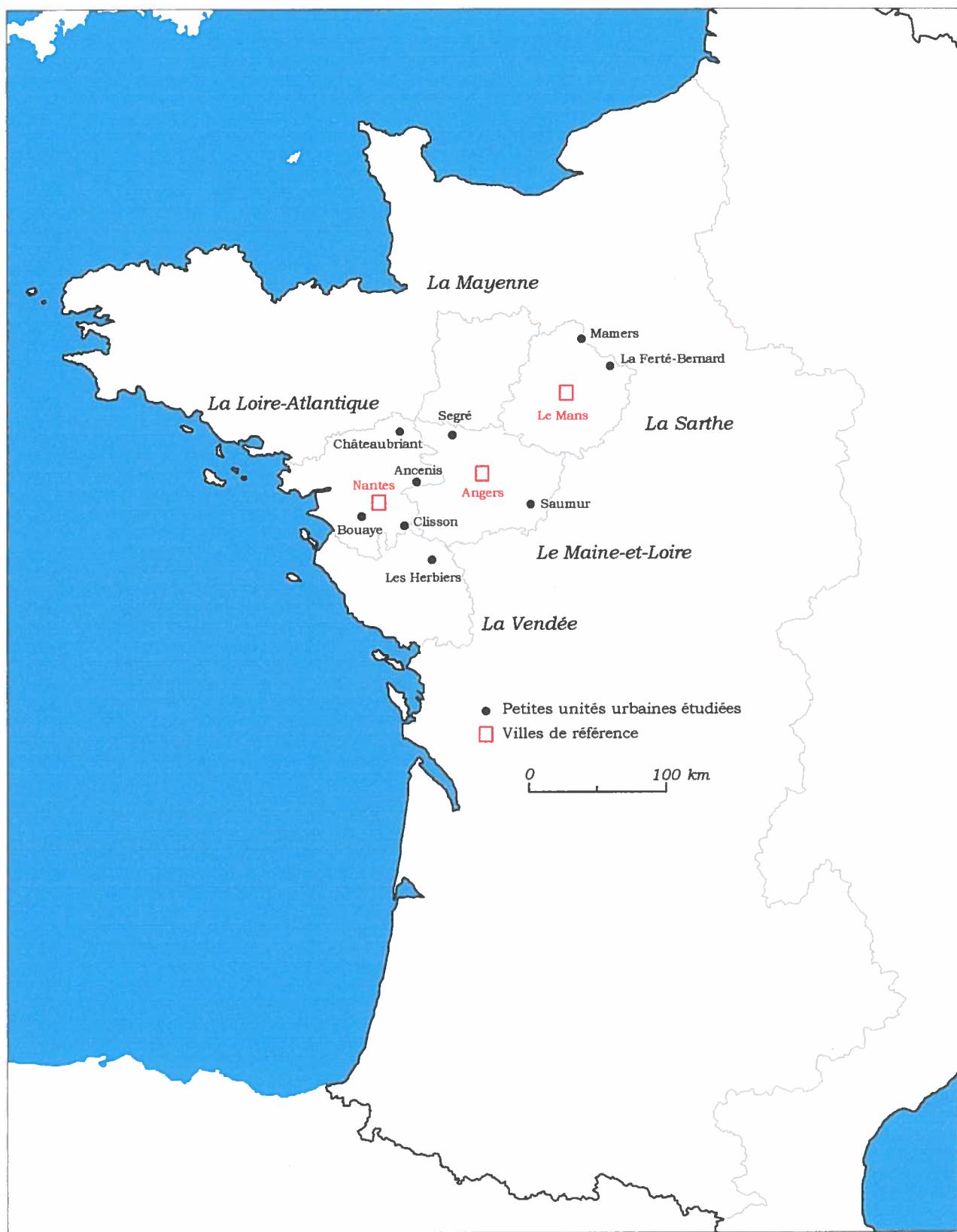
- La proximité de l'aire métropolitaine de Nantes – Saint-Nazaire a-t-elle une influence sur les équipements et services à la population des petites unités urbaines du département de Loire-Atlantique ?
- La proximité d'une ville intermédiaire (Angers et Le Mans, en l'occurrence) a-t-elle une influence sur les équipements et services à la population des petites unités urbaines des autres départements de la région Pays de la Loire, à savoir le Maine-et-Loire (49), la Mayenne (53), la Sarthe (72) et la Vendée (85) ?

Les villes analysées seront donc :

- Ancenis (44)
- Bouaye (44)
- Châteaubriant (44)
- Clisson (44)
- La Ferté-Bernard (72)
- Les Herbiers (85)
- Mamers (72)
- Saumur (49)
- Segré (49)

(cf. carte de localisation, ci-après)

Carte n° 4 : Localisation des petites villes de l'Espace Atlantique français étudiées lors de l'analyse des données



Réalisation de l'auteur.

A partir des informations recueillies, une analyse est réalisée sur la sélection de petites villes définies précédemment, afin de vérifier l'hypothèse émise et ainsi de déterminer si la proximité d'une « métropole » influence la présence d'équipements et de services à la population dans les petites villes de l'Espace Atlantique français.

3 L'analyse des données

Tout d'abord, voici le rappel des données générales collectées pour chacune des neuf petites villes considérées par cette analyse.

Tableau n° 6 : Données générales concernant les neuf villes analysées

Unité urbaine	Fonction administrative	Nombre de communes	Population recensement 1999	Superficie	Densité
Ancenis	Sous-préfecture	2	9 497	28 km ²	344 hab./km ²
Bouaye	CL de canton	3	13 488	54 km ²	251 hab./km ²
Châteaubriant	Sous-préfecture	1	12 065	34 km ²	359 hab./km ²
Clisson	CL de canton	4	14 440	65 km ²	224 hab./km ²
Les Herbiers	CL de canton	1	13 932	89 km ²	157 hab./km ²
La Ferté-Bernard	CL de canton	3	11 250	45 km ²	248 hab./km ²
Mamers	Sous-préfecture	2	6 534	16 km ²	402 hab./km ²
Saumur	Sous-préfecture	4	31 443	90 km ²	351 hab./km ²
Segré	Sous-préfecture	2	7 721	41 km ²	187 hab./km ²

La première observation qui peut être faite, concerne les unités urbaines d'*Ancenis* et de *Mamers* qui ont été intégrées à la catégorie des petites villes du fait de leur fonction de sous-préfecture de département. En effet leur population est inférieure à 10 000 habitants. Cela devra être pris en compte dans l'analyse des équipements et services mis à disposition de leur population respective.

Une seconde remarque intéressante les unités urbaines de *Bouaye*, *Clisson*, *Les Herbiers*, *La Ferté-Bernard* et *Segré* dont la densité de population est inférieure à la moyenne calculée sur l'ensemble des petites villes de l'Espace Atlantique français, soit 306 habitants/km². Cette valeur a été retenue comme

référence pour distinguer les petites villes dont le « caractère » est plus rural, par rapport aux autres. C'est donc le cas de ces cinq unités urbaines.

80 68

Au cours de cette analyse, chacun des critères choisis sera mis en corrélation avec les distances kilométriques et temps entre la petite unité urbaine et sa ville de référence. En voici donc le rappel.

Tableau n° 7 : Eloignement des neuf villes étudiées
par rapport à leur ville de référence

Unité urbaine	Ville de référence	Distance kilométrique	Distance temps
Ancenis	Nantes	40,9 km	40 minutes
Bouaye	Nantes	16,3 km	21 minutes
Châteaubriant	Nantes	69,4 km	56 minutes
Clisson	Nantes	36 km	34 minutes
Les Herbiers	Nantes	82,2 km	64 minutes
La Ferté-Bernard	Le Mans	45 km	42 minutes
Mamers	Le Mans	46 km	45 minutes
Saumur	Angers	47,9 km	52 minutes
Segré	Angers	43 km	38 minutes

Actuellement et compte tenu des moyens de déplacement dont nous disposons, on considère qu'il est acceptable de passer **45 minutes** dans les transports (environ 50 kilomètres) pour se rendre sur son lieu de travail ou bien pour aller faire des achats.

Globalement, la population de chacune de ces unités urbaines pourraient donc fréquenter régulièrement la ville intermédiaire ou l'aire métropolitaine choisie ici comme ville de référence, pour y travailler ou utiliser les services et équipements dont elle dispose.

La première étape de l'analyse sera l'étude du caractère résidentiel de chaque petite ville, à travers l'emploi par rapport à sa population active.

3.1 L'emploi

3.1.1 *Rappel des données*

Tableau n° 8 : Données concernant l'emploi dans les neuf villes analysées

Unité urbaine	Nombre d'actifs résidents	Nombre d'emplois	Rapport actifs/emplois	Actifs résidents travaillant dans l'unité urbaine	% d'actifs résidents travaillant dans l'unité urbaine
Ancenis	4 534	8 657	0,52	2 693	59 %
Bouaye	6 489	4 786	1,36	1 338	21 %
Châteaubriant	5 270	8 097	0,65	3 465	66 %
Clisson	6 767	6 315	1,07	3 178	47 %
Les Herbiers	6 935	9 396	0,74	4 552	66 %
La Ferté-Bernard	5 146	7 522	0,68	3 235	63 %
Mamers	2 849	3 080	0,93	1 540	54 %
Saumur	13 561	15 400	0,88	8 193	60 %
Segré	3 474	5 209	0,67	2 196	63 %

3.1.2 *Analyse des données*

Le rapport entre le nombre d'actifs résidents et le nombre d'emplois exprime :

- un équilibre entre le nombre d'actifs résidents et le nombre d'emplois lorsqu'il est égal ou proche de 1. Dans ce cas, l'unité urbaine peut « se suffire » à elle-même en terme d'attractivité liée au travail, et répondre aux besoins d'une très grande partie de ses actifs. On suppose, cependant, qu'une part des actifs résidents vont travailler à l'extérieur, et que, par conséquent, certains emplois sont occupés par des actifs provenant de communes voisines. C'est le cas de *Clisson* et de *Mamers* dont les différentiels entre la population active et les emplois, sont faibles ;

- un excédent d'emplois lorsqu'il est inférieur à 1. La population active de la petite ville n'est pas suffisante pour satisfaire l'ensemble des

emplois offerts. Alors, ce sont les populations des communes rurales du bassin de vie de l'unité urbaine, qui profiteront de cette disponibilité. On peut donc parler de **polarisation** : la petite ville est un pôle d'emploi pour les populations des communes voisines. C'est le cas de *Ancenis*, *Châteaubriant*, *Les Herbiers*, *La Ferté-Bernard*, *Saumur* et *Segré*. Plus la valeur de ce rapport est faible, plus le rôle d'attractivité est important ;

- un déficit d'emplois par rapport à la population active résidant dans l'unité urbaine quand le rapport est supérieur à 1. La petite ville possède donc un caractère davantage résidentiel puisque les actifs ne peuvent être tous satisfaits et ont donc besoin de quitter l'unité urbaine pour travailler. On supposera alors qu'elle **subit l'attractivité d'une ville plus importante**. Seule *Bouaye* est dans ce cas.

3.1.3 Conclusion

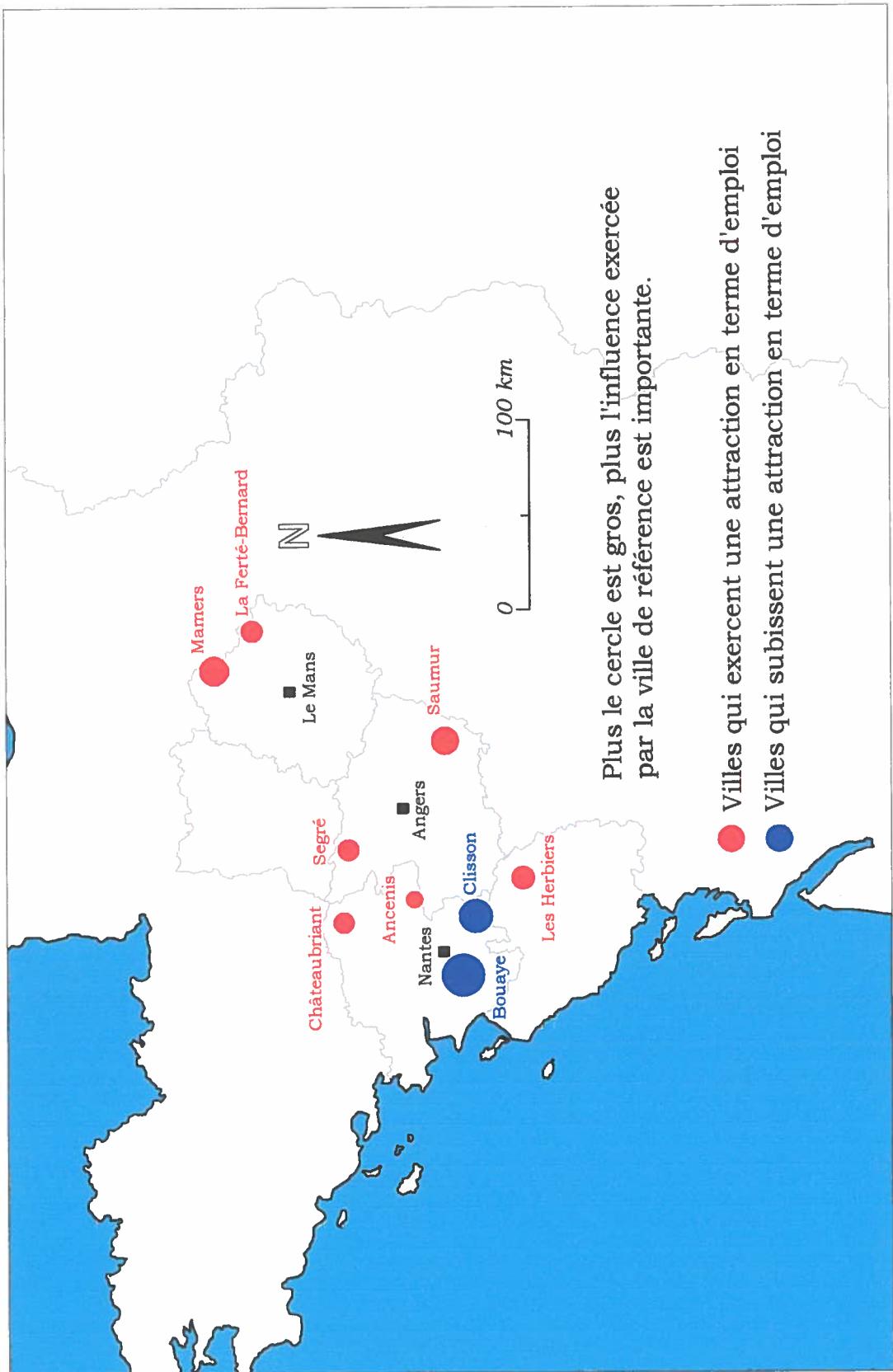
Le caractère résidentiel de Bouaye semble coïncider avec la faible distance qui la sépare de l'agglomération nantaise (environ 15 kilomètres). Une part importante de sa population active doit probablement s'y rendre pour travailler.

Par ailleurs, l'équilibre entre le nombre d'actifs et la quantité d'emploi, ainsi que l'excédent d'emploi, peuvent être mis en relation avec un éloignement plus conséquent entre la petite ville et la grande agglomération la plus proche. Une indépendance vis-à-vis de cette dernière se fait alors ressentir.

Le second indicateur semble confirmer les résultats du premier, puisque Bouaye se distingue encore, par un assez faible nombre de résidents actifs qui travaillent également dans l'unité urbaine.

Les données « emploi » ne permettent pas d'établir une comparaison significative entre les petites villes « attirées » par Nantes, d'une part, et celles « attirées » par Angers et Le Mans, d'autre part.

Carte n° 5 : Représentation du rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois pour chacune des petites villes étudiées



Réalisation de l'auteur.

3.2 Les équipements et services

Les données extraites de l'inventaire communal et regroupées sur le fichier Access joint à ce document, sont denses. Aussi est-il nécessaire d'en faire un rappel synthétique.

3.2.1 Rappel des données

Cf. tableau n° 9, page suivante.

3.2.2 Analyse des données

Cette analyse sera segmentée entre les différentes catégories de services et équipements :

- * les services publics,
- * les équipements commerciaux,
- * l'enseignement,
- * les équipements médicaux,
- * les équipements sportifs et culturels.

Services publics :

La **Gendarmerie** (ou le commissariat de police) et la **trésorerie** sont deux services publics présents dans chacune de ces neuf petites villes.

Pour recourir à l'**ANPE**, les populations de *Bouaye* et *Clisson* se rendent respectivement à Rezé et Saint-Sébastien-sur-Loire, deux communes de l'agglomération de Nantes. Ces deux petites villes sont les plus proches de leur ville de référence (respectivement 16 et 36 kilomètres).

Equipements commerciaux :

L'hypermarché, service commercial particulièrement important pour qualifier le niveau d'équipement d'une ville, est absent des unités urbaines de :

- ⇒ *Bouaye*, dont la population est attirée par Rezé (agglomération nantaise),
- ⇒ *Châteaubriant*, dont la population est attirée par Nantes,
- ⇒ *Mamers*, dont la population est attirée par Le Mans.

Tableau n° 9 : Données concernant les services et équipements des neuf villes analysées

Unités urbaines	Services publics		Equipements commerciaux					Enseignement		
	ANPE	Hypermarché	Grande surface non alimentaire	Magasin de vêtements, chaussures	Magasin d'électroménager	Magasin de meubles	Collège	Lycée général	Lycée professionnel	
Ancenis	oui	oui (1)	oui (9 ou +)	oui (9 ou +)	oui (2)	oui (2)	oui	oui	oui	oui
Bouaye	non	non	non	non	oui (2)	non	oui	oui	oui	non
Châteaubriant	oui	non	oui (9 ou +)	oui (9 ou +)	oui (3-4)	oui (3-4)	oui	oui	oui	oui
Clisson	non	oui (1)	oui (6 - 9)	oui (9 ou +)	oui (7-8)	non	oui	oui	oui	non
Les Herbiers	oui	oui (2)	oui (9 ou +)	oui (9 ou +)	oui (3-4)	oui (3-4)	oui	oui	oui	oui
La Ferté-Bernard	oui	oui (1)	oui (5-6)	oui (9 ou +)	oui (5-8)	oui (1)	oui	oui	oui	oui
Mamers	oui	non	oui (5-8)	oui (7-10)	oui (2)	oui (1)	oui	oui	oui	oui
Saumur	oui	oui (2)	oui (2)	oui (9 ou +)	oui (9 ou +)	oui (5-8)	oui	oui	oui	oui
Segré	oui	oui (1)	oui (2)	oui (9 ou +)	oui (3-4)	oui (3-4)	oui	oui	oui	oui

Unités urbaines	Equipements médicaux			Equipements sportifs et culturels				Centre socio-culturel
	Etablissement	Centre médico-social	Médecins spécialistes	Piscine	Salle de cinéma	Salle de spectacles	Centre culturel	
Ancenis	oui	oui	oui (10/14)	oui	oui	non	non	oui
Bouaye	non	oui	non	non	non	non	non	non
Châteaubriant	oui	oui	oui (12/14)	oui	oui	oui	oui	oui
Clisson	non	oui	oui (5/14)	oui	oui	non	oui	non
Les Herbiers	non	oui	oui (9 / 14)	oui	oui	oui	oui	oui
La Ferté-Bernard	oui	non	oui (2 / 14)	oui	oui	oui	oui	oui
Mamers	oui	non	oui (2 / 14)	oui	oui	non	oui	oui
Saumur	oui	oui	oui (14 / 14)	oui	oui	oui	oui	oui
Segré	oui	oui	oui (5 / 14)	oui	oui	oui	oui	non

Cette absence à *Mamers* peut s'expliquer par la faible population de l'unité urbaine. Il est probable que la présence de supermarchés compensent celle d'un hypermarché.

En revanche, dans les petites villes de *Saumur* et *Les Herbiers*, apparaît déjà **la concurrence**, caractéristique de la petite ville par rapport au bourg centre, puisqu'elles disposent chacune de deux hypermarchés.

Les **grandes surfaces non alimentaires** sont présentes dans toutes les unités urbaines, à l'exception de *Bouaye*, avec plusieurs représentants. La concurrence existe donc, principalement aux *Herbiers*, à *Châteaubriant* et à *Ancenis*. Par contre, *Saumur*, dont la population est la plus élevée (plus de 31 000 habitants), n'en compte que deux. Rappelons que *Les Herbiers* est la ville la plus éloignée, parmi celles considérées, de sa ville référente.

De même, pour les **magasins de vêtements et chaussures**, seule *Bouaye* en est dépourvue. Nantes l'attire également pour cet équipement. Dans les autres villes, une concurrence existe.

Et enfin, comme pour l'*ANPE*, *Bouaye* et *Clisson* ne sont pas équipées de **magasins de meubles**, et sont intégrées à la zone de chalandise de l'agglomération de Nantes. Parmi les autres villes étudiées, elles disposent toutes d'une concurrence, à l'exception de *La Ferté-Bernard* et de *Mamers*.

Enseignement :

Le **collège** et le **lycée général** sont présents dans chacune des petites villes. En revanche le **lycée d'enseignement professionnel** est absent des unités urbaines de *Bouaye* et *Clisson*. Les communes attractives sont, une fois de plus, Rezé pour *Bouaye*, et Nantes pour *Clisson*.

Equipements médicaux :

L'**établissement de santé**, autre équipement essentiel pour caractériser la petite ville, n'apparaît pas dans trois unités urbaines : *Bouaye* et *Clisson*, dont les populations sont prises en charge par l'hôpital de Nantes, ainsi que *Les Herbiers*, rattachée à *Cholet* pour ce service.

Les **médecins spécialistes** sont présents dans toutes les unités urbaines, en nombre plus ou moins important parmi les 14 spécialités les plus fréquemment consultées, à l'exception, une fois de plus, de *Bouaye*.

Seules 2 spécialités parmi les 14 sont représentées à *Mamers*, 5 à *Clisson* et *Segré*, alors qu'il y en a 12 à *Châteaubriant* et toutes à *Saumur*.

Equipements sportifs et culturels :

Toutes les villes sont équipées d'une **installation sportive couverte**.

Concernant les **piscines**, à nouveau, seule l'unité urbaine de *Bouaye* n'en possède pas. La population se rend donc à Rezé. Puis *Clisson*, *Les Herbiers* et *Segré* n'en possèdent pas de couverte qui puisse être ouverte au public durant toute l'année.

Chaque petite ville possède au moins une **salle de cinéma**, à l'exception de *Bouaye*, attirée, pour cet équipement, par Nantes.

La **salle de spectacles** est plus rare, notamment pour les petites villes du département de Loire-Atlantique (excepté Châteaubriant) qui utilisent celles de Nantes.

Quant aux **centres culturels et socioculturels**, ils semblent relativement complémentaires, *Bouaye* mise à part puisqu'elle ne disposent ni de l'un ni de l'autre.

3.2.3 Conclusion

Au terme d'une analyse détaillée des équipements de chacune des villes, il ressort un écart incontestable entre **Bouaye** et les autres petites unités urbaines. En effet, la population de Bouaye doit bien souvent recourir à l'agglomération nantaise pour des services de consommation courante. Cela est très certainement lié, comme pour les emplois, à **sa proximité de l'aire métropolitaine**. Vient ensuite la ville de **Clisson**, qui est également seconde en terme de proximité. Cela semble donc coïncider avec l'hypothèse émise initialement, c'est-à-dire que **le faible éloignement entre une grande agglomération et une petite ville entraîne une dépendance de cette dernière** eu égard à certains services et équipements de seconde nécessité comme un établissement de santé, une salle de spectacles ou bien un magasin de meubles. Ceux-ci font pourtant partie des fonctions définissant la petite ville.

Concernant les autres petites villes, chacune est éloignée de sa ville de référence d'une distance comprise entre 40 à 70 km. Il n'est pas aisé d'aboutir à une conclusion considérant leurs services et équipements, en relation avec cet éloignement. Aussi pourrait-on déduire qu'à partir de 40 kilomètres, les petites villes ne subissent plus l'influence de la ville intermédiaire (voir de l'aire métropolitaine) pour une majorité de services courants.

Il est bien évident, cependant, que pour les fonctions les plus rares, notamment tertiaires supérieures, les populations de ces unités urbaines devront recourir à une agglomération de taille plus importante.

Nous arrivons donc à une première conclusion : le faible éloignement d'une petite unité urbaine à une agglomération plus importante, engendre une diminution de son caractère fonctionnel de petite ville.

De plus, la population de l'unité urbaine, elle-même, intervient parfois sur la représentation de certains équipements. C'est notamment le cas des médecins généralistes, plus ou moins nombreux, et des médecins spécialistes dont les spécialités les moins fréquentes existeront si la population est dense.

3.3 L'aire d'influence eu égard aux services et équipements

Dans ce paragraphe, seront étudiées les aires d'influence des équipements et services précédemment décrits, pour chacune des neuf petites unités urbaines considérées par l'analyse.

3.3.1 Les données

Le nombre de communes attirées par chacune des petites villes, pour chacun des équipements ou services, sont rassemblés dans le tableau n°10, page suivante.

Il est alors possible d'en déduire une **population maximale** que les petites villes peuvent attirer, pour les équipements qu'il a été choisi d'observer au cours de cette étude. Les résultats sont portés sur une carte, page 74.

Tableau n° 11 : La population maximale potentiellement attirée
par chaque petite ville

Unités urbaines	Nombre maximum de communes attirées	Population maximale potentiellement attirée
Ancenis	48 communes dont 8 communes de + de 2 000 hab.	65 060 personnes
Bouaye	3 communes dont une commune de + de 15 000 hab.	18 957 personnes
Châteaubriant	46 communes dont : - 6 communes de + de 2 000 hab. - 1 commune de + de 23 000 hab.	73 483 personnes
Clisson	10 communes dont 3 communes de + de 2 000 hab.	22 766 personnes
La Ferté-Bernard	77 communes dont 4 communes de + de 2 000 hab.	49 555 personnes
Les Herbiers	51 communes dont 13 communes de + de 2 000 hab.	83 771 personnes
Mamers	101 communes dont 2 communes de + de 2 000 hab.	44 076 personnes
Saumur	123 communes : - 8 communes de + de 2 000 hab. - 2 communes d'environ 7 000 hab.	106 217 personnes
Segré	61 communes dont 4 communes de + de 2 000 hab.	44 534 personnes

Tableau n° 10 : Le nombre de communes attirées par les neuf villes étudiées, par équipement

Unités urbaines	Gendarmerie	Trésorerie	ANPE	Hypermarché	Magasin de vêtements, chaussures	Magasin d'électroménager	Magasin de meubles	Collège
Ancenis	5	10	27	37	33	14	28	8
Bouaye	2	3	-	-	7	-	-	4
Châteaubriant	8	8	36	-	31	21	29	21
Clisson	4	4	-	7	10	5	-	11
Les Herbiers	7	4	45	34	17	11	16	16
La Ferté-Bernard	9	10	68	38	27	27	20	47
Mamers	16	18	89	-	27	37	38	37
Saumur	8	14	108	80	36	33	47	32
Segré	17	14	59	35	20	19	18	18

Unités urbaines	Lycée général	Lycée professionnel	Etablissement de santé	Installation sportive couverte	Piscine	Salle de cinéma	Salle de spectacles	Centre culturel	Centre socio-culturel
Ancenis	37	34	34	3	26	20	-	-	9
Bouaye	10	-	-	0	-	-	-	-	-
Châteaubriant	28	32	55	6	24	27	29	23	26
Clisson	5	-	-	0	8	7	-	1	-
Les Herbiers	21	27	-	28	8	10	12	22	19
La Ferté-Bernard	76	56	32	1	53	35	37	47	35
Mamers	53	55	60	32	49	47	26	-	20
Saumur	75	77	60	10	21	61	41	54	56
Segré	58	48	10	13	10	24	15	42	-

3.3.2 Analyse des données

Comme pour la présence ou l'absence d'équipements susceptibles d'attirer une population environnante, *Bouaye* se distingue des autres villes étudiées par son très faible rôle de polarisation d'un espace. En effet, pour les quelques services que la ville est en mesure de fournir parmi ceux considérés, seules trois communes (en dehors de l'unité urbaine elle-même) y ont recours. Cela représente une globale de **18 957 habitants** (au recensement de la population de 1999). C'est également le cas de *Clisson*, dans une moindre mesure, qui compte moins de **23 000 personnes** dans son aire d'influence la plus étendue.

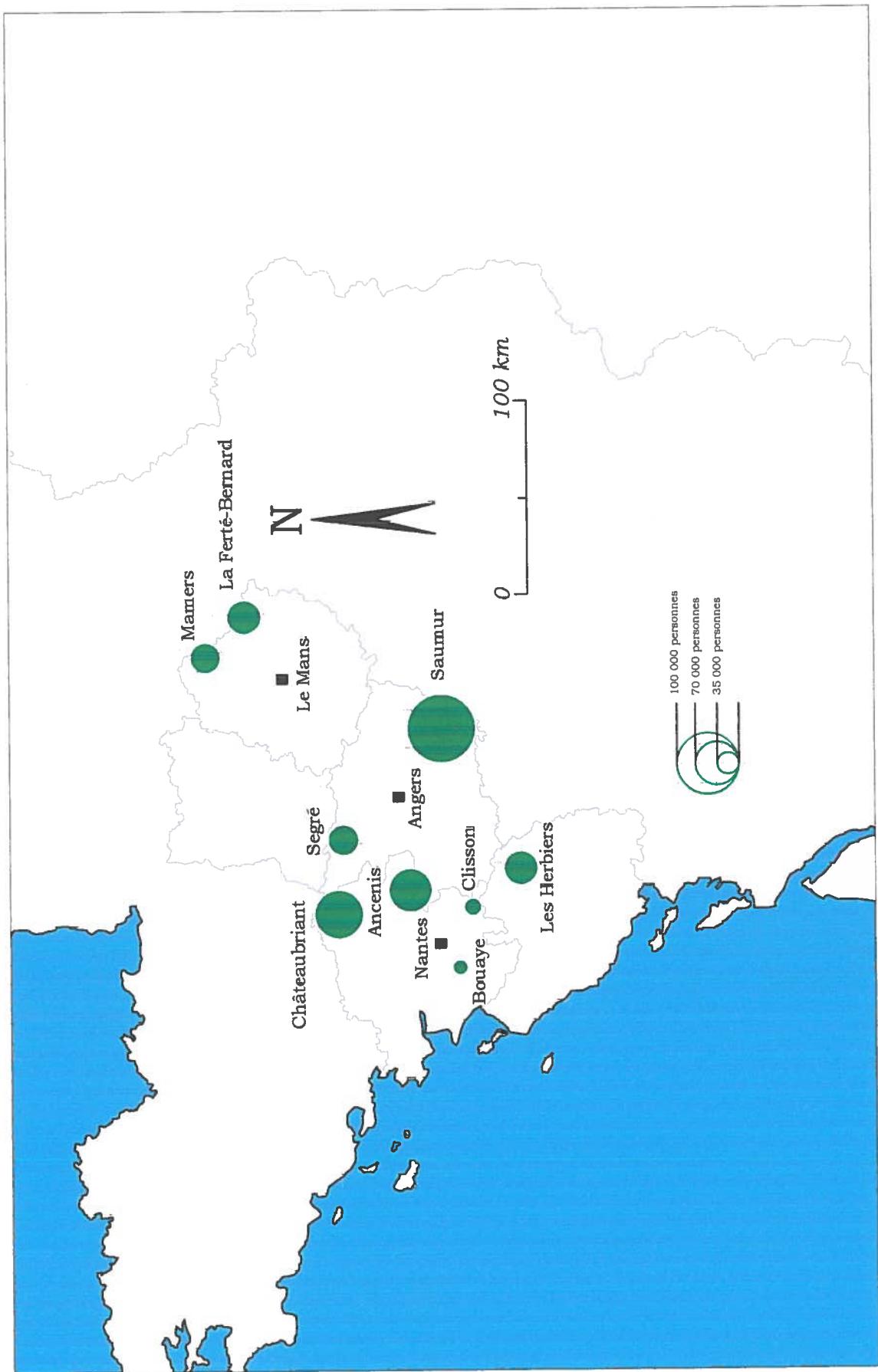
Au contraire, et toujours en conformité avec les précédentes analyses qui ont été menées, les autres petites unités urbaines sont entourées de communes plus nombreuses communes, rurales pour la plupart (moins de 2 000 habitants), qui composent leur aire d'influence. Cela varie entre **44 000 habitants** pour *Segré* et *Mamers*, et plus de **83 000 personnes** pour *Les Herbiers*. Ces populations sont réparties entre de nombreuses petites communes, couvrant donc un large territoire autour de l'unité urbaine centre.

On notera particulièrement le cas de *Saumur*, dont l'aire d'attraction compte jusqu'à 123 communes et plus de **100 000 habitants**.

La carte n° 6 (page suivante) confirme ces constatations : les cercles les plus petits sont ceux qui se trouvent les plus proches de Nantes, et leur taille va en augmentant au fur et à mesure qu'on s'éloigne des trois agglomérations. Il demeure cependant une réserve concernant la ville de Saumur, qui dispose d'une aire d'influence conséquente par rapport à son éloignement d'Angers.

La taille des cercles n'est également pas comparable entre les différents départements. En effet, la densité de population des départements eux-mêmes serait à prendre en compte. Les petites villes de Loire-Atlantique sont d'autant plus à même d'attirer une population importante que les populations rurales sont plus denses.

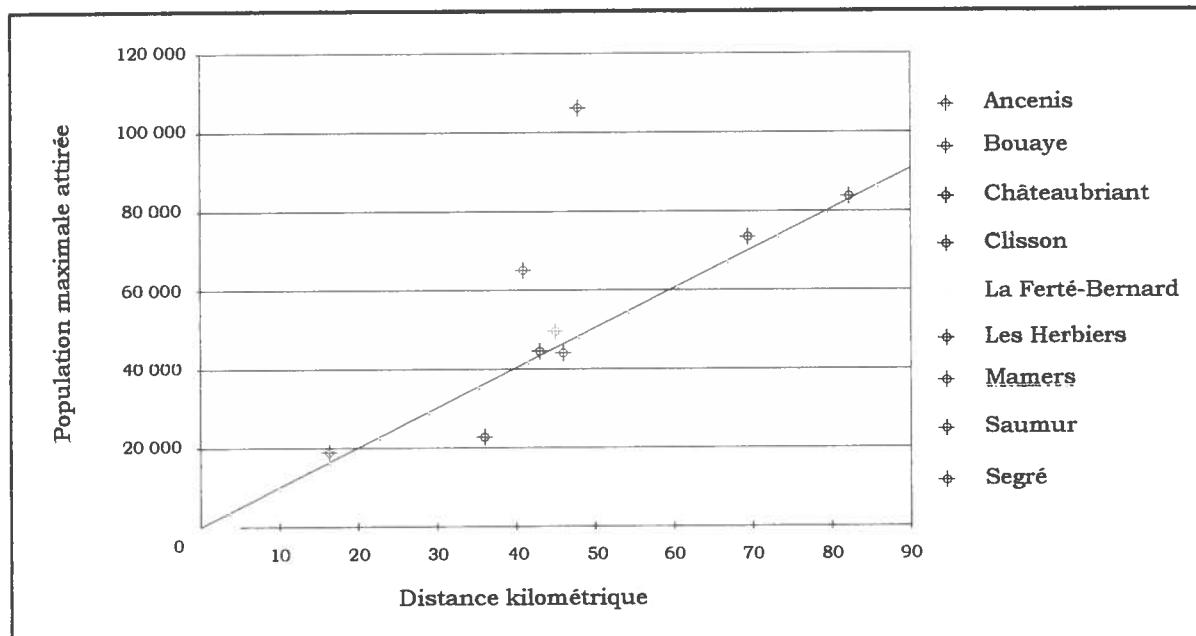
Carte n° 6 : Population potentiellement attirée par chaque petite ville



Réalisation de l'auteur.

Enfin, le graphe ci-dessous met en relation la population de l'aire d'influence la plus étendue de chaque petite ville avec la distance qui sépare celle-ci de sa ville intermédiaire ou son aire métropolitaine de référence.

Graphe n° 13 : Rapport entre l'éloignement à une grande ville et la population attirée au maximum par la petite ville



La droite représente la proportion entre les deux variables, c'est-à-dire l'hypothétique cas d'une parfaite proportion entre la population attirée par la petite ville et la distance qui la sépare de sa ville de référence. Cette droite intersecte l'axe des abscisses (de la distance kilométrique) au point 0. Plus les points en sont proches, plus la proportion est vérifiée, c'est-à-dire qu'il y a une relation forte entre l'éloignement à la ville de référence et la population de l'aire d'influence de la petite ville concernée. C'est le cas de 6 villes parmi les 9 étudiées : *Bouaye*, *Segré*, *Mamers*, *La Ferté-Bernard*, *Châteaubriant* et *Les Herbiers*.

Seules *Clisson*, *Ancenis* et surtout *Saumur* dérogent à la règle : Clisson possède une aire d'influence qui semble inférieure à la « moyenne » définie par la proportion, alors que celles de Ancenis et Saumur sont supérieures. Cette première observation amène à penser que Saumur et Ancenis polarise un

espace plus important en terme de population que les autres petites villes, par rapport à leur éloignement respectif. Au contraire, Clisson polarise un territoire de faible dimension par rapport à son éloignement.

Globalement, il ressort une proportion entre la distance kilométrique qui sépare la petite ville de son agglomération de référence, et la population attirée. Cependant, le cas de Clisson soulève une interrogation : la proximité d'une grande zone agglomérée entraîne une diminution de la polarisation du territoire environnant de la petite ville. Ainsi, on en tire la conclusion que **la présence d'une grande agglomération à proximité amoindrit le rôle d'animation et de polarisation de la petite ville sur son bassin de vie.**

20 08

Au terme de l'analyse de ces données, il est possible de conclure, dans le cas des **petites villes non littorales de la région Pays de la Loire**, que *la proximité d'une agglomération de plus grande importance influence le rôle d'attraction et d'animation des petites villes sur leur espace rural, en terme de services et d'équipements à la population*. En effet, les comparaisons de Bouaye et Clisson, situées à moins de 40 kilomètres de Nantes, d'une part, et les autres villes, éloignées de plus de 45 kilomètres de leur ville de référence, d'autre part, mettent en évidence une différence significative en terme d'emplois proposés à la population active de l'unité urbaine, en terme d'équipements et services mis à la disposition des habitants, et enfin en terme d'attractivité d'une population potentiellement utilisatrice de ces services.

Les villes intermédiaires et aires métropolitaines offrent des fonctions tertiaires urbaines variées, ainsi que de nombreux emplois. On assiste alors à une résidentialisation des communes périphériques proches, comme c'est le cas de Bouaye, par exemple.

Cependant, les résultats issus de l'analyse menée ne mettent pas en évidence de différence significative entre l'influence exercée par Nantes, aire métropolitaine, et celle exercée par les villes intermédiaires d'Angers et Le Mans.

Enfin, une distance « limite » d'attraction de la population par des grandes agglomérations, pour des services et équipements correspondant au niveau fonctionnel des petites villes, peut être appréciée en considérant la distance maximale qu'il est acceptable de parcourir pour se rendre sur son lieu de travail, c'est-à-dire 45 à 50 minutes. Cette estimation résulte également des conclusions de cette recherche, puisque c'est la distance horaire moyenne des villes étudiées dont il a été montré qu'elles restent « affranchies » des grandes agglomérations proches en terme de services à la population et donc d'animation des espaces ruraux environnants.

Il faut cependant émettre une réserve quant à ces conclusions, l'étude n'ayant porté que sur un faible échantillon de petites villes. Une extension de ces observations sur l'ensemble des villes de l'Espace Atlantique français permettrait de confirmer cette hypothèse.

Cette recherche, bien que d'une faible ampleur, révèle d'ores et déjà une relation entre le rôle d'animation exercée par les petites villes de l'Espace Atlantique français, à l'instar de celles de la région Pays de la Loire, sur les espaces ruraux environnants, d'une part, et la présence, à une distance relativement faible, d'une agglomération supérieure dans la hiérarchie urbaine. L'observation des services et équipements offerts à la population par une petite ville montre d'importantes disparités et un affaiblissement du caractère fonctionnel des villes situées à proximité d'une ville intermédiaire ou métropolitaine. Le caractère résidentiel devient alors dominant et la petite ville n'est plus en mesure d'assurer son rôle de ville relais avec les campagnes, et par voie de conséquence, le maintien des populations rurales en place. On assiste alors à un phénomène déjà bien connu par ailleurs : la dévitalisation des campagnes périphériques au profit des grandes aires urbaines et l'apparition de cités dortoirs.

En revanche, il est possible de supposer qu'à partir d'un certain éloignement, les petites villes exercent activement leur rôle pour l'ensemble des services dont elles disposent. Elles sont alors de véritables pôles d'animation des campagnes et assurent ainsi la pérennité des espaces ruraux. Compte tenu des observations faites au cours de travail, cette distance peut être considérée équivalente à la distance qu'il est acceptable de parcourir chaque jour pour se rendre à son lieu de travail, à savoir entre 45 et 60 kilomètres.

Il est cependant à craindre que l'extension des unités urbaines les plus importantes n'entraîne un essoufflement de ces petites villes, qui résistent encore à la montée des métropoles. L'attraction toujours plus grande des villes demeure une menace pour la survie des campagnes. C'est pourquoi le concept de **polycentrisme**, à toutes les échelles de la hiérarchie urbaine, est à promouvoir auprès des décideurs territoriaux et politiques. Seule une volonté de complémentarité plutôt que de concurrence permettra la coexistence des différents niveaux de l'armature urbaine, et ainsi un maillage optimal des territoires.

ANNEXE

***Composition communale des 126 petites unités urbaines
de l'Espace Atlantique français*** (code commune Insee)

Région Bretagne :

Lannion	22113	Penmarch	29158
Kermaria-Sulard	22090	Guilvinec	29072
Louannec	22134	Loctudy	29135
Penvénan	22166	Plobannalec	29165
Perros-Guirec	22168	Plomeur	29171
Pleumeur-Bodou	22198	Saint-Jean-Trolimon	29252
Ploubezre	22211	Treffiagat	29284
Ploulec'h	22224		
Saint-Quay-Perros	22324	Saint-Pol-de-Léon	29259
Trébeurden	22343	Roscoff	29239
Trégastel	22353	Santec	29273
Trélévern	22363		
Trévou-Tréguignec	22379	Betton	35024
		Chevaigné	35079
Lamballe	22093		
Paimpol	22162	Redon	35236
Lézardrieux	22127	Allaire	56001
Ploubazlanec	22210	Rieux	56194
Châteaulin	29026	Saint-Jean-la-Poterie	56223
Port-Launay	29222	Saint-Nicolas-de-Redon	44185
Douarnenez	29046		
Fouesnant	29058	Auray	56007
La Forêt-Fouesnant	29057	Brech	56023
Pleuven	29161	Pluneret	56176
Landerneau	29103		
Lannilis	29117	Hennebont	56083
Plouguerneau	29195	Inzinzac-Lochrist	56090
Lesneven	29124		
Le Folgoët	29055	Locmiquélic	56118
Kernouës	29094	Gâvres	56062
Morlaix	29151	Port-Louis	56181
Plouézoch	29186	Riantec	56193
Plourin-lès-Morlaix	29207		
Saint-Martin-des-Champs	29254	Pontivy	56178

Région Aquitaine :

Montpon-Ménestérol	24294	Dax	40088
Ménesplet	24264	Candresse	40063
Moulin-Neuf	24297	Narrosse	40202
Le Pizou	24329	Oeyreluy	40207
Gours	33191	Saint-Paul-lès-Dax	40279
Porchères	33332	Saugnac-et-Cambran	40294
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33373	Seyresse	40300
		Tercis-les-Bains	40314
Nontron	24311	Yzosse	40334
Saint-Martial-de-Valette	24451		
Sarlat-la-Canéda	24520	Mont-de-Marsan	40192
		Saint-Pierre-du-Mont	40281
Terrasson-Lavilledieu	24547	Fumel	47106
Cublac	19066	Condezaygues	47070
Beauregard-de-Terrasson	24030	Monsempron-Libos	47179
Condat-sur-Vézère	24130	Montayral	47185
Le Lardin-Saint-Lazare	24229	Saint-Vite	47283
Andernos-lès-Bains	33005	Marmande	47157
Lanton	33229	Beaupuy	47024
Arès	33011	Castelnau-sur-Gupie	47056
Lège-Cap-Ferret	33236	Sainte-Bazeille	47233
Biganos	33051	Saint-Pardoux-du-Breuil	47263
Audenge	33019	Virazeil	47326
Blaye	33058	Nérac	47195
Cars	33100		
Mazion	33280	Hendaye	64260
Saint-Martin-Lacaussade	33441	Mourenx	64410
Saint-Seurin-de-Cursac	33477	Bésingrand	64117
Coutras	33138	Lagor	64301
Les Eglisottes-et-Chalaures	33154	Lahourcade	64306
Les Peintures	33315	Noguères	64418
		Os-Marsillon	64431
Langon	33227	Pardies	64443
Saint-Pierre-de-Mons	33465	Orthez	64430
Toulenne	33533	Biron	64131
Lesparre-Médoc	33240	Sarpourenx	64505
Gaillan-en-Médoc	33177		
Saint-André-de-Cubzac	33366	Capbreton	40065
Aubie-et-Espessas	33018	Seignosse	40296
Cubzac-les-Ponts	33143	Soorts-Hossegor	40304
Saint-Antoine	33371		

Région Basse-Normandie :

Dives-sur-Mer	14225	Avranches	50025
Cabourg	14117	Marcey-les-Grèves	50288
Houlgate	14338	Ponts	50411
Varaville	14724	Saint-Martin-des-Champs	50516
		Saint-Senier-sous-Avranches	50554
Honfleur	14333	Le Val-Saint-Père	50616
Ablon	14001		
Equemauville	14243	Coutances	50147
Gonneville-sur-Honfleur	14304	Saint-Pierre-de-Coutances	50537
La Rivière-Saint-Sauveur	14536		
Lisieux	14366	Granville	50218
Beuvillers	14069	Bréville-sur-Mer	50081
Glos	14303	Donville-sur-Mer	50165
Ouilly-le-Vicomte	14487	Longueville	50277
Saint-Désir	14574	Yquelon	50647
Luc-sur-Mer	14384	Saint-Lô	50502
Bernières-sur-Mer	14066	Agneaux	50002
Douvres-la-Délivrande	14228	Saint-Georges-Montcocq	50475
Langrune-sur-Mer	14354		
Saint-Aubin-sur-Mer	14562	Alençon	61001
Ouistreham	14488	Cerisé	61077
Colleville-Montgomery	14166	Condé-sur-Sarthe	61117
Hermanville-sur-Mer	14325	Damigny	61143
Lion-sur-Mer	14365	Mieuxcé	61279
Trouville-sur-Mer	14715	Saint-Germain-du-Corbéis	61397
Benerville-sur-Mer	14059	Valframbert	61497
Blonville-sur-Mer	14079	Arçonnay	72006
Bonneville-sur-Touques	14086	Saint-Paterne	72308
Canapville	14131		
Deauville	14220	Argentan	61006
Saint-Arnoult	14557	Sarceaux	61462
Touques	14699		
Tourgéville	14701	Flers	61169
Villers-sur-Mer	14754	La Lande-Patry	61218
Villerville	14755	Saint-Georges-des-Groseillers	61391
Vire	14762	La Selle-la-Forge	61466
Saint-Germain-de-Tallevende-la-			
Lande-Vaumont	14584	L'Aigle	61214
Vaudry	14730	Rai	61342
		Saint-Sulpice-sur-Risle	61456
		Mortagne-au-Perche	61293
		Saint-Langis-lès-Mortagne	61414

Région Centre :

Saint-Amand-Montrond	18197	Chinon	37072
Orval	18172		
Dreux	28134	Loches	37132
Luray	28223	Beaulieu-lès-Loches	37020
Vernouillet	28404	Ferrière-sur-Beaulieu	37108
		Perrusson	37183
Nogent-le-Rotrou	28280	Sully-sur-Loire	45315
Margon	28236	Bonnée	45039
Le Blanc	36018	Les Bordes	45042
		Bray-en-Val	45051
La Châtre	36046	Saint-Père-sur-Loire	45297
Le Magny	36109		
Montgivray	36127	Gien	45155
		Nevoy	45227
Amboise	37003		
Chargé	37060		
Nazelles-Négron	37163		

Région Pays de la Loire :

Ancenis	44003	Segré	49331
Saint-Géron	44160	Sainte-Gemmes-d'Andigné	49277
Bouaye	44018	La Ferté-Bernard	72132
Pont-Saint-Martin	44130	Cherré	72080
Saint-Aignan-Grandlieu	44150	Cherreau	72081
Châteaubriand	44036	Mamers	72180
		Saint-Longis	72295
Clisson	44043	Challans	85047
Gétigné	44063		
Gorges	44064	Les Herbiers	85109
Cugand	85076		
Pornic	44131	Saint-Gilles-Croix-de-Vie	85222
		Le Fenouiller	85088
Saint-Brévin-les-Pins	44154	Notre-Dame-de-Riez	85189
La Plaine-sur-Mer	44126	Saint-Hilaire-de-Riez	85226
Préfailles	44136		
Saint-Michel-Chef-Chef	44182	Saint-Jean-de-Monts	85234
		La Barre-de-Monts	85012
Saumur	49328	Notre-Dame-de-Monts	85164
Parnay	49235		
Souzay-Champigny	49341		
Turquant	49358		

Région Haute-Normandie :

Les Andelys	27016	Pont-Audemer	27467
Vézillon	27683	Corneville-sur-Risle	27174
Bernay	27056	Manneville-sur-Risle	27385
Menneval	27398	Saint-Germain-Village	27549
Gaillon	27275	Saint-Mards-de-Blacarville	27563
Aubevoye	27022	Toutainville	27656
Saint-Aubin-sur-Gaillon	27517	Vernon	27681
Sainte-Barbe-sur-Gaillon	27519	Saint-Just	27554
Gisors	27284	Saint-Marcel	27562
Trie-Château	60644	Saint-Pierre-d'Autils	27588
Trie-la-Ville	60645	Barentin	76057
Louviers	27375	Pavilly	76495
La Haye-le-Comte	27321	Villers-Ecalles	76743
Incarville	27351	Bolbec	76114
Léry	27365	Gruchet-le-Valasse	76329
Pinterville	27456	Saint-Eustache-la-Forêt	76576
Le Vaudreuil	27528	Fécamp	76259
Val-de-Reuil	27701	Saint-Léonard	76600
Nonancourt	27438	Lillebonne	76384
La Madeleine-de-Nonancourt	27378	La Frénaye	76281
Saint-Lubin-des-Joncherets	28348	Yvetot	76758
Saint-Rémy-sur-Avre	28359	Auzebosc	76043
		Saint-Clair-sur-les-Monts	76568
		Sainte-Marie-des-Champs	76610
		Valliquerville	76718

Région Poitou-Charentes :

Confolens	16106	Parthenay	79202
Jonzac	17197	Châtillon-sur-Thouet	79080
Saint-Germain-de-Lusignan	17339	Pompairé	79213
Saint-Martial-de-Vitaterne	17363	Le Tallud	79322
Royan	17306	Viennay	79347
Meschers-sur-Gironde	17230	Thouars	79329
Saint-Georges-de-Didonne	17333	Saint-Jacques-de-Thouars	79258
Saint-Palais-sur-Mer	17380	Saint-Jean-de-Thouars	79259
Vaux-sur-Mer	17461	Sainte-Radegonde	79292
Saint-Jean-d'Angély	17347	Sainte-Verge	79300
Bressuire	79049	Montmorillon	86165

Région Limousin :

Ussel	19275	Bellac	87011
Aubusson	23008	Peyrat-de-Bellac	87116
Guéret	23096	Rochechouart	87126

Région Midi-Pyrénées :

Foix	09122	Condom	32107
Ferrières-sur-Ariège	09121		
Saint-Pierre-de-Rivière	09273	Mirande	32256
Pamiers	09225	Cahors	46042
Saint-Jean-du-Falga	09265	Pradines	46224
Verniolle	09332		
Saint-Girons	09261	Figeac	46102
Eycheil	09119	Planioles	46221
Saint-Lizier	09268	Gourdon	46127
Lorp-Sentaraille	09289		
Decazeville	12089	Argelès-Gazost	65025
Aubin	12013	Ayzac-Ost	65056
Cransac	12083	Gez	65202
Firmi	12100	Lau-Balagnas	65267
Viviez	12305	Saint-Savin	65396
Millau	12145	Bagnères-de-Bigorre	65059
Creissels	12084	Asté	65042
Rodez	12202	Gerde	65198
Le Monastère	12146	Pouzac	65370
Olemps	12174	Trébons	65451
Onet-le-Château	12176		
Villefranche-de-Rouergue	12300	Carmaux	81060
Toulonjac	12281	Blaye-les-Mines	81033
		Le Garric	81101
		Rosières	81230
		Saint-Benoit-de-Carmaux	81244
Saint-Gaudens	31483	Gaillac	81099
Estancarbon	31175	Brens	81038
Miramont-de-Comminges	31344	Graulhet	81105
Valentine	31565		
Auch	32013	Castelsarrasin	82033
Duran	32117		
Pavie	32307	Moissac	82112

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Carte n° 1	L'Espace Atlantique	12
Carte n° 2	Les systèmes urbains de l'Espace Atlantique français	20
Carte n° 3	Organisation territoriale des régions atlantiques françaises	25
Carte n° 4	Localisation des petites villes de l'Espace Atlantique français étudiées lors de l'analyse des données	61
Carte n° 5	Représentation du rapport entre le nombre d'actifs et le nombre d'emplois pour chacune des petites villes étudiées	66
Carte n° 6	La population potentiellement attirée par chaque petite ville	75
Tableau n° 1	Les aires métropolitaines des régions atlantiques françaises	22
Tableau n° 2	Les villes intermédiaires des régions atlantiques françaises	22
Tableau n° 3	Les villes moyennes des régions atlantiques françaises	24
Tableau n° 4	L'armature urbaine par région atlantique française	26
Tableau n° 5	Les petites villes des régions atlantiques françaises	33
Tableau n° 6	Données générales concernant les neuf villes analysées	62
Tableau n° 7	Eloignement des neuf villes étudiées par rapport à leur ville de référence	63
Tableau n° 8	Données concernant l'emploi dans les neuf villes analysées	64
Tableau n° 9	Données concernant les services et équipements des neuf villes analysées	68
Tableau n° 10	Le nombre de communes attirées par les neuf villes étudiées, par équipement	73
Tableau n° 11	La population maximale potentiellement attirée par chaque petite ville étudiée	72
Graphe n° 1	L'armature urbaine des régions atlantiques françaises, par unité d'analyse	26
Graphe n° 2	Le poids démographique des petites villes par rapport à la population régionale	27
Graphe n° 3	Le poids démographique des petites villes par rapport à la population urbaine régionale	28
Graphe n° 4	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Aquitaine	47

Graphe n° 5	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Bretagne	48
Graphe n° 6	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Centre	49
Graphe n° 7	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Limousin	50
Graphe n° 8	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Midi-Pyrénées	51
Graphe n° 9	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Basse-Normandie	52
Graphe n° 10	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Haute-Normandie	53
Graphe n° 11	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Pays de la Loire	54
Graphe n° 12	Distances kilométriques et horaires à la ville de référence pour les petites villes de la région Poitou-Charentes	55
Graphe n° 13	Rapport entre l'éloignement à une grande ville et la population attirée au maximum par la petite ville	76
Photographie n° 1	Image satellite nocturne de l'Europe occidentale	17

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS UTILISEES

APVF	Association des petites villes de France
CEDRE	Centre européen de développement régional
CRPM	Conférence régionale des périphéries maritimes
DATAR	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
IAAT	Institut atlantique d'aménagement du territoire
INSEE	Institut national des statistiques d'études économiques
NUTS	Nomenclature des unités territoriales statistiques
PIC	Programme d'initiative communautaire
SCEES	Service Central des Enquêtes et Études Statistiques
SDEA	Schéma de développement de l'espace atlantique
SDEC	Schéma de développement de l'espace communautaire

BIBLIOGRAPHIE

AMBIAUD Eric, BLANC Michel et SCHMITT Bertrand, *Les bassins de vie des bourgs et petites villes : une économie résidentielle et souvent industrielle*, INSEE Première n° 954, avril 2004, 2 pages.

AYDALOT Philippe, *Economie régionale et urbaine*, éditions Economica, 1985, 470 pages.

BAILLY Antoine, GUESNIER Bernard, PAELINCK Jean et SALLEZ Alain, *Stratégies spatiales : comprendre et maîtriser l'espace*, La Documentation Française, 1995, 216 pages.

BAUDRY Pierre, RICHARD Jean-Claude et GABORIT Joël, « Bassins de vie ou zone de chalandise dans les Pays de la Loire : méthodologie et utilisation du logiciel Mirabelic », pages 65 à 70 in LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

BEAUCHARD Jacques (sous la direction de), *Espaces-projets atlantiques : convertir les périphéries en façades*, IAAT / éditions de l'Aube, 1995, 116 pages.

BEAUCHARD Jacques (sous la direction de), *Destins atlantiques : entre mémoire et mobilité*, DATAR / éditions de l'Aube, 1993, 185 pages.

BEAUCHARD Jacques, « Introduction », pages 5 à 15 in BEAUCHARD Jacques (sous la direction de), *Destins atlantiques : entre mémoire et mobilité*, DATAR / éditions de l'Aube, 1993, 185 pages.

BEAUCHARD Jacques (sous la direction de), *Cités atlantiques : l'invention de la ville-pays*, DATAR / éditions de l'Aube, 1994, 166 pages.

BEAUCHARD Jacques (sous la direction de), *La ville-pays : vers une alternative à la métropolisation*, IAAT / éditions de l'Aube, 1996, 125 pages.

BOCK Emilie, *La mise en réseau des villes intermédiaires atlantiques pour une vision polycentrique de l'Espace Atlantique – le cas de la France*, mémoire de recherche de DEA, Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement, 2003, 130 pages.

CARRIERE Jean-Paul et FARTHING Stuart (sous la direction de), *Les cités atlantiques : villes périphériques ou métropoles de demain ? Diagnostics et politiques*, éditions Publisud, 2000, 352 pages.

CAUVIN Colette, RAYMOND Henry et HIRSCH Jacky, *L'espacement des villes : théorie des lieux centraux et analyse spectrale*, Mémoires et documents de géographie, éditions du CNRS, 1985, 186 pages.

CHARRIE Jean-Paul, « Villes-pays en Aquitaine : réflexions sur un concept », pages 111 à 123 in BEAUCHARD Jacques (sous la direction de), *La ville-pays : vers une alternative à la métropolisation*, IAAT / éditions de l'Aube, 1996, 125 pages.

CHARRIE Jean-Paul et LABORDE Pierre (sous la direction de), *Dynamiques des systèmes urbains et devenir de la façade atlantique*, Recherches Urbaines, éditions du CESURB, 1993, 166 pages.

CHARRIE Jean-Paul et LABORDE Pierre, « Les villes de la façade atlantique », pages 19 à 29 in CHARRIE Jean-Paul et LABORDE Pierre (sous la direction de), *Dynamiques des systèmes urbains et devenir de la façade atlantique*, Recherches Urbaines, éditions du CESURB, 1993, 166 pages.

CHARRIE Jean-Paul et LABORDE Pierre, « Acteurs publics et stratégies de développement urbain », pages 93 à 120 in CHARRIE Jean-Paul et LABORDE Pierre (sous la direction de), *Dynamiques des systèmes urbains et devenir de la façade atlantique*, Recherches Urbaines, éditions du CESURB, 1993, 166 pages.

CHARRIE Jean-Paul et LABORDE Pierre, « Scénarios de mise en réseaux des villes de la Bretagne au Pays Basque espagnol », pages 127 à 145 in CHARRIE Jean-Paul et LABORDE Pierre (sous la direction de), *Dynamiques des systèmes urbains et devenir de la façade atlantique*, Recherches Urbaines, éditions du CESURB, 1993, 166 pages.

CHARRIE Jean-Paul et LABORDE Pierre, « Le jeu des villes », pages 151 à 164 in BEAUCHARD Jacques (sous la direction de), *Destins atlantiques : entre mémoire et mobilité*, DATAR/éditions de l'Aube, 1993, 185 pages.

CHARRIE Jean-Paul, GENTY Michel et LABORDE Pierre, *Les petites villes en Aquitaine 1962-1990, de la croissance à la crise : la place des petites villes dans l'armature urbaine régionale*, Collection « Villes, espaces et pouvoir », CESURB/éditions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1992, 120 pages.

CHARRIER Jean-Bernard, *Villes et Campagnes : essai sur la diversité des rapports villes - campagnes à travers le monde*, éditions Masson, 1988, 208 pages.

CHATELAIN Paul et BROWAEYS Xavier, *La France des 36 000 communes : méthodes et documents pour une étude locale du territoire*, Collection Géographie, éditions Masson, 1991, 345 pages.

COMMISSION EUROPEENNE, SDEC : *Schéma de Développement de l'Espace Communautaire : vers un développement spatial équilibré et durable du territoire de l'Union européenne*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1999, 94 pages.

COMMISSION EUROPEENNE, *Programme d'initiative communautaire Interreg III b "Espace Atlantique" 2000-2006 – Version finale*, 103 pages.

COMMISSION EUROPEENNE et CEDRE, *Etude prospective des régions atlantiques*, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1994, 252 pages.

DATAR, *Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire, Territoires en mouvement*, La Documentation Française, 2002, 104 pages.

DATAR et IAAT (animé par), *Atlas Atlantique permanent virtuel*, 1998-2000.

DATAR et INSEE (animé par), *Structuration des espaces ruraux : une approche par les bassins de vie*, 2003, 117 pages.

DI MEO Guy, « Bourgs et petites villes, nouvelles activités, nouvelles fonctions », pages 275 à 281 in LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

DIRY Jean-Paul, « Bourgs et petites villes, chance de l'espace rural ? Introduction », pages 165 à 173 in LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

DODIER Rodolphe, « Place des bourgs et des petites villes dans la division spatiale du travail et le maillage territorial », pages 299 à 311 in LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

EXPERTS DE L' ESPACE ATLANTIQUE, SDEA : *Schéma de Développement de l'Espace Atlantique : deuxième rapport intermédiaire du projet de coopération atlantique mené dans le cadre du programme Interreg III b*, 2004, 127 pages.

FOSSEY Séverine, *Les relations villes moyennes – campagnes : quelles perspectives de changements apportés par le pays ou la communauté d'agglomération ?*, mémoire de recherche de DEA, Centre d'Etudes Supérieures d'Aménagement, 2000, 108 pages.

GIRAUT Frédéric, « Les petites villes françaises, entre métropolisation et France profonde », pages 97 à 105 in LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

HILAL Mohamed, PIGUET Virginie et SCHMITT Bertrand, *Communes rurales et petites villes dans la hiérarchie urbaine*, Economie et Statistique n° 282, 1995, 15 pages.

INSEE Direction régionale de Midi-Pyrénées, *Grandes et petites villes structurent le territoire*, INSEE Midi-Pyrénées n°32, décembre 1999, 8 pages.

JOUSSEAUME Valérie, *L'ombre d'une métropole : les bourgs centres de Loire-Atlantique*, Collection Espace et Territoires, Presses universitaires de Rennes, 1998, 209 pages.

JOUSSEAUME Valérie, « L'évolution des révélateurs de la centralité rurale. L'exemple des bourgs centres de la Loire-Atlantique de 1963 à 1994 », pages 313 à 334 in LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

JULIEN Philippe, *Onze fonctions pour qualifier les grandes villes*, INSEE Première n°840, mars 2002, 4 pages.

JULIEN Philippe et POUGNARD Jacques, *Les bassins de vie, au cœur de la vie des bourgs et petites villes*, INSEE Première n° 953, avril 2004, 2 pages.

KAYSER Bernard (sous la direction de), *Petites villes et pays dans l'aménagement rural*, Association des ruralistes français, éditions du CNRS, 1979, 149 pages.

LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

LABORIE Jean-Paul, *Les petites villes*, éditions du CNRS, 1979, 311 pages.

LABORIE Jean-Paul, « Les petites villes et la métropolisation », pages 21 à 48 in LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

LOINGER Guy et NEMERY Jean-Claude, *Construire la dynamique des territoires... Acteurs, institutions, citoyenneté active*, éditions L'Harmattan, 1998, 287 pages.

PASQUET Michel, *Les mutations récentes des petites villes de la région Centre : contribution à l'étude des petites villes françaises*, mémoire de thèse de Doctorat, Université de géographie d'Orléans, 1999, 504 pages en trois volumes.

PUMAIN Denise, *La dynamique des villes*, éditions Economica, 1982, 223 pages.

RENARD Jean, *Quelques aspects des mutations contemporaines des campagnes françaises*, Bulletin de l'association des géographes français n°74, 1997, 8 pages.

ROCHEFORT Michel, *Dynamique de l'espace français et aménagement du territoire*, éditions L'Harmattan, 1996, 138 pages.

ROYOUX Dominique, TESSON Frédéric et THOVISTE Laurent, *Les réseaux de villes*, Dossiers d'experts, éditions de la Lettre du Cadre Territorial, 1996, 165 pages.

SACHS Ignacy (sous la direction de), *Quelles villes, pour quel développement ?*, Nouvelle encyclopédie Diderot, Presses universitaires de France, 1996, 323 pages.

VALLES Vincent, *Organisation territoriale de l'emploi et des services*, INSEE Première n°870, novembre 2002, 4 pages.

VALLES Vincent et HUGON Paul, « Hiérarchie des équipements et hiérarchie des bourgs », pages 143 à 151 in LABORIE Jean-Paul et RENARD Jean (édition préparée par), *Bourgs et petites villes – Actes du colloque de Nantes*, Collection Villes et Territoires, Presses universitaires du Mirail, 1997, 470 pages.

Sites Internet (consultés entre septembre 2004 et septembre 2005) :

www.interreg-atlantique.org
www.iaat.org
www.crpm.org
www.atlantic-info.com
www.insee.fr
www.apvf.asso.fr
www.datar.gouv.fr
www.europa.eu.int
www.espaces-transfrontaliers.org
www.arcat.org
www.arcatlantique.org
www.are-regions-europe.org
www.interact-eu.net